

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Président : M. Damien BONFANTI
Vice-président : M. Roger GOLAY
Secrétaire : Mme Louise REY
Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Pierre JAQUET, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Cyril MIZRAHI, M. André PYTHON, M. François BAERTSCHI

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François LANCE, Conseiller administratif
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2012
- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 9 juin 2011 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 27 juin 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
 - a) Villa route du Grand-Lancy 96 - Travaux de construction - Crédit de construction (Fr. 1'800'000.--)

p. 47 Arrêté

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

- 8) **Commission de l'environnement et du développement durable -
Séance du 14 juin 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
 - b) Assainissement de l'éclairage public - Troisième étape -
Crédit d'investissement (Fr. 360'000.--) **p.48** **Arrêté**
 - c) Lancy-Sud - Assainissement et aménagement de la zone - Crédit
d'investissement (Fr. 300'000.--) **p.49** **Arrêté**
 - d) Divers
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 27 juin 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
 - b) Objectifs du Conseil administratif pour la législature 2011-2015 **p.53** **Information**
 - c) Transfert de la parcelle 3172 du patrimoine financier au
patrimoine administratif (route du Grand-Lancy 96) **p.54** **Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire
Séance du 31 août 2011 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Servitude de superficie au profit de l'Office fédéral des routes
sur la parcelle DP 3873 (rue du Bachet) **p.56** **Arrêté**
 - b) Plan directeur du quartier des Semailles - Etat d'avancement **p.56** **Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 13 septembre 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs
Séance du 19 septembre 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Ecole des Palettes - Rénovation - Crédit de construction
(Fr. 19'200'000.--) **p.58** **Arrêté**
- 12) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 13 septembre 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Pose d'un coffret SIG - Projet de convention de servitudes **p.62** **Arrêté**
 - b) Divers
- 13) **Résolution du groupe PDC pour une liaison piétonnière entre le
Petit-Lancy et le Grand-Lancy** **p.62** **Vote**
- 14) **Commission des affaires sociales - Séance du 15 juin 2011 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET** **p.67**
- 15) **Commission des sports - Séance du 16 juin 2011 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
 - b) Visite du club genevois de la pêche en mer 1982 **p.68** **Information**
 - c) Tuttisports 2011 - Etat d'avancement du projet **p.68** **Information**
 - d) Divers

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

16) Commission de la sécurité - Séance du 29 août 2011 -

Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

- | | | |
|---|-------------|--------------------|
| a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e | | |
| b) Ajustement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires | <u>p.69</u> | <u>Information</u> |
| c) Présentation de l'organisation de la police municipale à Lancy | <u>p.70</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |

17) Commission de l'administration, des affaires économiques et de la communication - Séance du 12 septembre 2011 -

Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN

- | | | |
|--|-------------|--------------------|
| a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e | | |
| b) Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2012 | <u>p.74</u> | <u>Information</u> |
| c) Présentation de l'administration générale | <u>p.74</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |

18) Propositions individuelles et questions p.76

19) Questions du public Annexe

* * * * *

M. BONFANTI : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2011. Je salue la présence du public, de notre Secrétaire générale, Mme Odile DE GARRINI, des médias et des chefs de service. Je salue également la présence de notre Maire, M. Frédéric RENEVEY et de notre Conseiller administratif, M. François LANCE.

J'excuse l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. MIZRAHI, M. PYTHON, ainsi que de M. BAERTSCHI.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2011

Le procès-verbal est accepté.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BONFANTI : la première communication est une pétition reçue de l'Association MixCité, que notre Secrétaire va nous lire.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Mme REY :

« Concerne : pétition : TCOB et circulation vers le square Clair-Matin : un peu de bon sens ! (annexée)

Monsieur,

Veillez trouver, annexés, une chronologie, un résumé et nos propositions, dont celle d'un nouvel arrêt « Morgines » que nous avons remis à la Commission des pétitions lors de notre audition de lundi dernier.

Il semblerait que certains sujets soient de la compétence de la Commune, en particulier ce qui concerne le chemin à l'intérieur du square Clair-Matin.

Nous écrivons également ce jour au Conseil administratif afin que nous puissions connaître la position de la Ville de Lancy sur nos propositions (lettre annexée).

Il va de soi que nous sommes à votre disposition pour toute entrevue si la Commission ad hoc du Conseil municipal souhaitait des informations complémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour mixCité :

Isabelle Marchetti »

M. BONFANTI : le Bureau se joint à moi pour féliciter M. PROGIN pour la naissance de son petit garçon.

L'assemblée applaudit.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : en premier lieu, j'aimerais vous présenter le nouveau délégué aux sports depuis le 1^{er} septembre, M. Olivier CARNAZZOLA, qui a commencé en fanfare, car il a commencé avec la manifestation Tuttisports. Cela lui a permis de rencontrer la quasi-totalité des associations sportives de la commune. Et donc lui souhaiter en votre nom la bienvenue.

Vous avez reçu sur vos places l'invitation pour l'inauguration du bâtiment de Florimont. Elle aura lieu le mardi 11 octobre dès 18h15. Vous trouverez également - ce qui est le plus important pour moi - une deuxième feuille qui vous invite à participer à un petit match de foot. J'espère ne pas être le seul en short ce jour-là et que vous participerez à cette sympathique manifestation, idéalement en pratiquant ce noble sport et sinon pour la partie officielle.

Vous rappeler aussi qu'il y aura une séance de Commission des travaux élargie au Conseil municipal ainsi qu'au Conseil municipal de Plan-les-Ouates, le jeudi 3 novembre 2011 à Lancy. C'est une séance importante car il s'agit pour certains d'une première, pour d'autres d'une information, sur le groupe scolaire Le Sapay. Cela vous permettra de prendre connaissance du dossier avant le crédit de construction prévu pour la fin de l'année.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Une dernière information : vous annoncer que les Evaux sont à bout touchant dans la négociation pour accueillir la première équipe du Servette aux Evaux et, d'autre part, que j'ai été élu Président de la Fondation des Evaux pour ces quatre prochaines années.

M. LANCE : tout d'abord, j'aimerais vous rappeler le vernissage de l'exposition de Lancy d'Autrefois qui aura lieu demain, vendredi, dès 18h00 à la Grange Navazza. Cette exposition avait remporté un grand succès en 2009 et les thèmes proposés sont la vie dans les paroisses et les transports. Cette exposition durera jusqu'au 16 octobre 2011.

Deuxième information : comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal du 23 juin 2011, les agents de la Fondation des parkings ont commencé un travail d'information et de sensibilisation auprès des automobilistes, commerçants et artisans, situés dans le périmètre de la zone macarons du Grand-Lancy. Leur travail effectif commencera mardi prochain.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2012

M. LANCE :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2012.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES

Le budget 2012 qui vous est présenté est équilibré, mais il a été élaboré dans un contexte difficile mêlé d'incertitudes quant à l'évolution de la situation économique actuelle, qui aura une influence certaine, mais retardée sur la fiscalité. Les recettes fiscales des personnes physiques et morales estimées pour 2012 sont certes en hausse par rapport au budget 2011, mais inférieures au résultat opéré dans les comptes 2010.

Notre collectivité doit faire face à de nombreux développements et assumer de façon continue les tâches publiques et responsabilités qui lui incombent. Le niveau des charges s'en ressent, que ce soit en matière de besoin en nouveaux postes au sein de l'administration, de sécurité et de surveillance du domaine public, de subventions et de dédommagements, notamment pour le secteur de la petite enfance, sans oublier l'aménagement du territoire et les mesures et projets destinés à soutenir le développement durable. Les nombreuses dépenses

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

d'investissements engagées ces mois précédents affectent sensiblement les charges d'amortissements.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 87.93 millions, contre Fr. 92.15 millions aux comptes 2010, soit une diminution de 4.58 %. Par rapport au budget 2011, les revenus enregistrent une augmentation de 7.69 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 94.12 millions contre 84.44 millions aux comptes 2010, ce qui correspond à une hausse de 11.47 %. Par rapport au budget 2011, celles-ci sont en augmentation de 7.25 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 6.31 millions, ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2012 de Fr. 115'200.-.

REVENUS

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Basées sur l'effectif 2009 de nos contribuables, les estimations fiscales pour 2012, calculées par le Département des Finances (DF), présentent une légère croissance par rapport aux dernières estimations communiquées pour 2011, qui devront être confirmées au bouclage des comptes.

L'essentiel de nos recettes fiscales est constitué de l'impôt sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire. Les hypothèses de croissance retenues par le Département des finances sont fondées sur les recommandations du Groupe de perspectives économiques.

Mesdames et Messieurs, sur la base de ces éléments, nous pouvons vous fournir les commentaires suivants pour le budget 2012.

Notre indice de capacité financière est passé de 69.35 points en 2011 à 70.74 points en 2012, ce qui a pour effet de diminuer de 1 point notre taux de part privilégiée, qui passe de 60 % en 2011 à 59 % en 2012. Il était de 62 % en 2010. Ce taux correspond à la part d'impôt communal de domicile.

Objectivement, nous pouvons nous attendre à des corrections d'impôts entre les estimations et les taxations effectives au fur et à mesure de leurs notifications, qui se répercuteront encore sur les productions 2009 et 2010, ainsi que sur les estimations pour 2011 et 2012.

Pour l'impôt à la source, l'Administration fiscale table sur une hausse de 8%, entre 2011 et 2012, en se basant sur le taux moyen cantonal.

Au vu de ces éléments, nous avons retenu une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2012 estimée à Fr. 1'277'744.-- contre Fr. 1'152'287.-- aux comptes 2010, soit une progression de 10.9 %.

Par rapport aux éléments inscrits au budget 2011, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques progressent de 8.3% en 2012.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

En comparant les centimes totaux 2010 qui intègrent les correctifs d'années antérieures, on remarque ainsi qu'en 2012, l'estimation est en très légère augmentation de 2.1%.

Personnes morales

Sur la base des nouvelles estimations 2011 de l'impôt sur le bénéfice et le capital, l'Administration fiscale a évalué cet été une progression de la valeur du centime de 3% en 2012. La méthode d'estimation de cet impôt a été améliorée, puisque le taux de croissance retenu est calculé par panel d'entreprises, et non plus sur la base d'un taux unique appliqué au niveau cantonal.

Considérant la détérioration du contexte économique actuel, due principalement à la crise du franc fort, aux contraintes exercées sur le commerce de détail et les entreprises exportatrices, ainsi qu'aux conséquences induites sur les marchés financiers et le secteur bancaire, nous n'avons retenu qu'une faible croissance de 1%.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2012 est de Fr. 109'158.-, contre Fr. 106'574.- au budget 2011, soit une progression de 2.4%.

Par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2010 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 193'600.--, l'impôt enregistre une détérioration de -43.6%.

Produit de l'impôt communal

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 65.18 millions contre Fr. 67.93 millions aux comptes 2010.

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 8.6 millions, contre Fr. 8 millions au budget 2011, et Fr. 8.59 millions aux comptes 2010. Cette taxe représente une part d'environ 10% de nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles. Par prudence, le niveau des encaissements retenus pour 2012 est en stagnation par rapport aux comptes 2010 et à l'analyse des projections actualisées des taxations 2011.

Revenus divers : Fr. 4.67 millions contre Fr. 4.07 millions au budget 2011 et contre Fr. 5.96 millions aux comptes 2010.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.44 millions contre 4.18 millions au budget 2011 et Fr. 4.26 millions aux comptes 2010;

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.13 millions contre Fr. 3.85 millions au budget 2011 et contre Fr. 3.92 millions aux comptes 2010. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

Subventions à recevoir : Fr. 0.29 million contre 0.26 million au budget 2011, et contre Fr. 0.29 million aux comptes 2010.

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.24 million contre Fr. 0.41 million au budget 2011.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeubles enregistre un excédent de revenus de Fr. 6.31 millions contre Fr. 6.25 millions au budget 2011 et Fr. 6.97 millions aux comptes 2010.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2012, le budget s'établit à Fr. 25.05 millions, contre Fr. 23.11 millions au budget 2011 et Fr. 21.91 millions aux comptes 2010.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2012 s'élève à Fr. 23.26 millions, contre Fr. 22.42 millions au budget 2011. Aux comptes 2010, ce poste s'est élevé à Fr. 21.95 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 16.61 millions au budget 2011 à Fr. 17.14 millions au budget 2012, écart qui se décompose comme suit :

- Augmentations statutaires	222'000.--
- Indexation vie chère 2012 1%	148'000.--
- Indexation vie chère 2011 0.27% (budget 2011 1%)	-104'000.--
- 13e salaires, primes et indemnités	9'000.--
- Nouveaux postes, mutations, remplacements	<u>259'000.--</u>
Total	534'000.--

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 16.31 millions, contre Fr. 15.05 millions au budget 2011 et Fr. 15.58 millions aux comptes 2010.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à Fr. 15.47 millions au budget 2012, par rapport à Fr. 14.07 millions au budget 2011 et Fr. 12.51 millions aux comptes 2010.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle (FAS'e) et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 11.03 millions au budget 2012, contre Fr. 9.24 millions aux comptes 2010 et Fr. 9.64 millions au budget 2011. En 2012, ce poste intègre également la part contributive de la commune versée aux autres communes du canton dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 3.00 millions en regard de Fr. 3.45 millions au budget 2011 et Fr. 3.24 millions aux comptes 2010. Les investissements effectifs réalisés influencent en grande partie l'évolution des charges d'intérêts.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Nous allons examiner maintenant le budget des investissements. Comme vous allez le constater, la planification présente un total de dépenses brutes relativement élevé. Environ un quart des dépenses correspondent à des investissements en cours, donc votés. Le solde est constitué des dépenses en intention, qui couvrent les projets d'acquisition, de construction, de rénovation ou de grands travaux, nécessaires à l'accomplissement et au développement des tâches publiques ou au maintien des infrastructures en place.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Les dépenses nettes estimées pour 2012 s'élèvent à Fr. 41.5 millions, dont Fr. 11.2 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 30.3 millions pour les objets en intention.

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déductions des subventions et recettes diverses.

Passons maintenant en revue les principaux objets qui composent cette planification pour 2012 :

Le projet de construction du nouveau bâtiment administratif à côté de la Mairie se poursuit. Fr. 3.00 millions ont été inscrits en 2012 pour le démarrage des travaux.

L'acquisition et l'installation de caméras de surveillance sur les divers lieux sont estimées à Fr. 1.2 million.

Pour les écoles, trois objets doivent retenir votre attention : premièrement, les travaux de rénovation lourde de l'école des Palettes devraient être entamés, sous réserve de votre délibération de ce soir. Une somme de Fr. 4.5 millions est inscrite au budget 2012. Deuxièmement, la construction de la 1ère étape de l'école intercommunale du Sapay devrait voir le jour, pour une dépense estimée à Fr. 3.6 millions en 2012. Enfin, après la rénovation complète de l'école Caroline, il faut engager des travaux d'aménagements extérieurs d'importance, d'où des dépenses estimées à Fr. 1.2 million.

Au niveau des réaménagements des parcs, seul le parc Louis-Bertrand est programmé pour une somme de Fr. 1 million.

Pour les infrastructures sportives, avec un montant planifié de Fr. 2.9 millions en 2012, nous mettrons un terme à la rénovation complète de la piscine Marignac.

Pour les lieux dédiés aux activités de loisirs, Fr. 500'000.- sont prévus pour permettre des travaux de réfection du bâtiment du terrain d'aventures au Grand-Lancy. Une étude est envisagée pour la construction d'une future maison de quartier au Plateau, pour Fr. 200'000.-.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle crèche dans le quartier de la Chapelle-Les Sciers, un montant estimé de Fr. 600'000.- est inscrit au budget 2012 pour commencer son étude.

La parcelle sise à la route du Grand-Lancy 96 devrait accueillir à terme deux bâtiments à encadrement social. Pour couvrir le financement de ces constructions, une somme de Fr. 2.3 millions est planifiée en 2012.

Des travaux de réfection de la toiture et des façades doivent être entrepris sur le bâtiment de la voirie pour Fr. 1.9 million en 2012.

Quant aux routes, il faut relever trois dépenses conséquentes liées à la fin des chantiers suivants :

- l'assainissement routier et des collecteurs au chemin de la Caroline et à la rue des Bossons pour Fr. 1.8 million
- l'aménagement du double giratoire à l'avenue des Grandes-Communes pour Fr. 1.7 million
- le réaménagement de la place des Ormeaux pour Fr. 1 million.

En 2012, les premières études de construction pour le futur parking sous l'esplanade des Palettes devraient être entreprises pour Fr. 500'000.-.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

La construction des premiers immeubles du quartier de la Chapelle-Les Sciers engendre des dépenses en équipements publics, dont la construction de collecteurs. Une somme de Fr. 2.2 millions est enregistrée à ce titre. Notons également un montant de Fr. 600'000.- pour l'assainissement des collecteurs dans le secteur Semailles-Verjus.

Enfin, pour clore le chapitre des dépenses du patrimoine administratif, Fr. 1 million devrait permettre d'entreprendre des travaux de réfection sur les infrastructures du cimetière.

En ajoutant à ces montants divers objets de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 36.18 millions, dont Fr. 25 millions nets en intention.

Au niveau des investissements du patrimoine financier, la ligne budgétaire pour les achats de terrains de Fr. 2 millions est reconduite. L'engagement foncier en notre qualité de collectivité publique nous amène à prévoir des achats de terrains dans le cadre du futur développement du périmètre de Surville, pour Fr. 2 millions en 2012.

L'étude de rénovation, ainsi que le démarrage des travaux, du bâtiment sis chemin de Tressy-Cordy 3 sont planifiés pour Fr. 800'000.-. Nous avons également reporté Fr. 500'000.- pour l'agrandissement de la salle de judo au sous-sol de l'immeuble Chancy 28.

Le total du patrimoine financier atteint donc la somme de Fr. 5.3 millions.

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 43.15 millions contre 41.49 millions au budget 2011, ou Fr. 41.48 millions de dépenses nettes contre 38.82 millions au budget 2011.

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2012 est prévu comme suit :

Amortissements	14.56 mio
+ Excédents de revenus	<u>0.12 mio</u>
Autofinancement (cash flow)	14.68 mio
- Dépenses brutes d'investissement	-43.15 mio
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>2.10 mio</u>
Total à financer par l'emprunt	-26.37 mio

Le montant de Fr. 26.37 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 21.07 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 5.30 millions.

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Comme déjà signalé au début de cette présentation, ce budget a été élaboré dans un contexte difficile mêlé d'incertitudes quant à l'évolution de la situation économique actuelle, qui aura une influence certaine sur nos recettes fiscales, mais nous ne pouvons pas prédire du moment exact. Les recettes fiscales des personnes physiques et morales prises en compte pour 2012, sont en hausse par rapport au budget 2011, mais inférieures à celles enregistrées dans les comptes 2010.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Effectivement, le produit de l'impôt communal diminue de Fr. 2.75 millions par rapport aux comptes 2010.

Sans les immeubles locatifs, les revenus enregistrent globalement une augmentation de 7.69% en regard du budget 2011, alors que les charges augmentent en même temps de 7.25%.

Vous pouvez constater que l'obligation de présenter un budget équilibré devient de plus en plus ardue, et nous n'osons pas imaginer ce que pourrait provoquer la suppression de la taxe professionnelle pour une commune comme Lancy qui fait face, avec détermination, à son développement en ajustant sans cesse les prestations en faveur de sa population résidente.

Dans le cadre du budget qui vous est présenté aujourd'hui, si nous envisagions l'hypothèse que la taxe professionnelle devait être supprimée en 2012, le déficit pour la commune s'élèverait à Frs. 8.6 millions. Nous estimons que la commune de Lancy, avec ses 29'000 habitants, assume pleinement ses obligations vis-à-vis de sa population et envers les autorités cantonales, ce qui n'est peut-être pas le cas pour toutes les communes genevoises.

En résumé, nous prenons nos responsabilités vis à vis du développement de la région franco-valdo-genevoise à travers différents domaines et nous aimerions être reconnus comme tel par les autorités cantonales pour une meilleure répartition des futurs recettes fiscales.

Pour l'élaboration de ce budget, un travail au peigne fin a été assumé par les cadres et validé par le Conseil administratif, afin de déterminer les priorités, même dans les plus petits montants.

Quant au programme d'investissements, même s'il peut paraître important au niveau de son ampleur, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif et de votre Conseil de mettre à disposition de la population des équipements publics fonctionnels, en bon état et respectant notre environnement, élément majeur de notre futur.

Comme les membres de la commission des finances ont pu le constater, ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin d'intérêt général qui correspond à une volonté de réalisation en 2012.

Bien entendu, nous devons être très attentifs l'année prochaine à l'évolution de l'économie dans notre canton et s'il le fallait, prendre les mesures de redressement qui s'imposeraient durant l'année 2012.

En conclusion, au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2012 de fonctionnement est équilibré, tout en restant sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2012, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier :

- mettre en œuvre notre politique affirmée de développement durable
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine ANDREY, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct Monsieur Alexandre CHOQUET, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2012.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 9 juin 2011 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 27 juin 2011– Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

**a) Villa route du Grand-Lancy 96 - Travaux de construction - Crédit de construction
(Fr. 1'800'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle qu'il y avait à cet emplacement et jusqu'à récemment une villa qui a été entièrement démolie. Cette villa était occupée par l'association qui a été déplacée au Petit-Lancy. Plusieurs séances ont été consacrées à ce sujet, tant à la Commission sociale qu'à la Commission des travaux et celle des finances, notamment concernant l'avenir de cette parcelle.

Une première décision prise concernant cette première partie du périmètre consistait à reconstruire un bâtiment à vocation sociale à l'emplacement et au gabarit de la villa démolie. Suite à ces discussions, un gabarit et une affectation ont été discutés, avec le souci de rentabiliser la parcelle au maximum, c'est-à-dire en imaginant de façon contiguë un nouveau bâtiment. Il s'agirait aussi d'imaginer un lien entre les deux bâtiments, avec quelques locaux communs pour les résidents. M. CLIVAZ nous donne ensuite quelques explications techniques liées aux deux bâtiments, et en particulier concernant le chauffage avec la construction de l'immeuble chemin Sous-Bois rapporté le 9 juin.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le dernier Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour un immeuble le long du chemin Sous-Bois. La Commission doit se prononcer maintenant pour un crédit de construction pour la première étape. Ce sujet a déjà fait l'objet d'une discussion à la Commission des travaux qui l'a d'ailleurs approuvé à l'unanimité.

M. RENEVEY fait un bref historique. Le sujet occupe la commune depuis plusieurs années. L'association La Virgule occupait le bâtiment. Vu la grande vétusté de celui-ci, il a été question soit d'une rénovation, soit d'une démolition-reconstruction. Au final, le Conseil municipal a choisi la deuxième option. Le bâtiment a été démoli et la réflexion pour la reconstruction a

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

été entamée. Le Conseil municipal a voté pour un bâtiment de même gabarit au même emplacement, dont la vocation serait purement sociale, avec de petits appartements dévolus aux personnes en difficulté. Ce bâtiment devait être le moins onéreux possible. C'est l'axe sur lequel le travail a été fait pour aboutir au crédit de construction de la première étape.

Le bâtiment de la deuxième étape sera perpendiculaire au premier et constitué aussi essentiellement de petits appartements. Les deux bâtiments auront une chaufferie commune. Un ascenseur et des coursives permettront de rejoindre tous les étages des deux bâtiments une fois l'ensemble terminé.

M. LANCE précise que ce sujet passe en Commission des finances parce qu'au budget des investissements 2011 avait été prévue une somme de Fr. 1'200'000.-- répartie de la façon suivante : Fr. 400'000.-- pour 2011 et Fr. 800'000.-- pour 2012. Comme la somme de Fr. 1'800'000.-- ne correspond pas à ce qui était prévu au budget des investissements 2011, il s'agit donc d'un dépassement.

M. RENEVEY relève que le dépassement correspond à la décision du Conseil municipal de construire un étage supplémentaire par rapport au projet initial.

M. LANCE indique que cette somme sera amortie sur 30 ans.

M. RENEVEY ajoute que ces bâtiments sont prévus en Minergie+ et qu'ils seront également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

8) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 14 juin 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e

M. HAAS présente le sujet : M. PERRENOUD est nommé pour la présidence.

Mme VERGAIN est nommée pour la vice-présidence.

b) Assainissement de l'éclairage public - Troisième étape - Crédit d'investissement (Fr. 360'000.--)

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que ces assainissements s'inscrivent au programme de la cité de l'énergie auquel Lancy participe. Il s'agit pour ces nouveaux éclairages d'un assainissement non seulement énergétique, mais également une réponse à la problématique de la pollution lumineuse. Ces travaux importants nécessitent du temps et sont assurés par les Services industriels de Genève (SIG).

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Plusieurs questions sont ensuite posées par les commissaires, notamment :

- sur le recyclage du matériel retiré
- sur le type de lampe utilisée
- sur la durée de l'amortissement de ce crédit

MM. DESCHENAUX et GUERRERO fournissent tous les éléments pour permettre ensuite aux commissaires de voter à l'unanimité en faveur de ce crédit, par 9 oui.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

c) Lancy-Sud - Assainissement et aménagement de la zone - Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--)

=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que ce sujet a déjà été traité en commission et également au conseil municipal qui avait décidé d'attendre la fin du concours concernant ce périmètre. Mais il rappelle aussi qu'actuellement, cette esplanade est sous-utilisée en raison du manque de drainage, qui ne permet pas aux habitants de se réapproprier cet espace qui est également dénué de végétation.

Suit un débat et de nombreuses questions des commissaires, qui ne portent pas directement sur le drainage de cette zone, mais surtout sur le type de plantations prévu, sur le type et le coût du mobilier urbain et enfin, une préoccupation très actuelle sur les poubelles !

Combien de poubelles ? S'agira-t-il de poubelles de tri ou pas ? Des aménagements sont-ils prévus pour les chiens, afin d'éviter que le futur emplacement ne reste un parc à chien ?

Le président propose alors un préavis de vote pour s'assurer que la problématique des poubelles de tri ne soit pas à l'origine d'un refus eu égard au vote du crédit lui-même.

Les commissaires y sont favorables et en conséquence, MM. DESCHENAUX et GUERRERO indiquent que des poubelles de tri pourront être installées pour une période d'essai de 1 ou 2 ans, ce qui est relevé par M. RENEVEY.

L'arrêté est ensuite accepté par 9 voix à l'unanimité.

Mme CASUTT : vous avez tous pu voir le résultat du concours pour l'aménagement sur l'esplanade des Palettes qui a été présenté la semaine passée.

Apparemment, la population apprécie cet aménagement et plusieurs personnes sont venues pour savoir quand les travaux commenceraient.

Je ne suis pas sûre qu'elles comprennent que nous faisons un simple drainage alors qu'elles attendent un vrai aménagement.

Nous mettrons donc une condition à l'acceptation de cet arrêté. Puisque nous connaissons le nom des mandataires, nous exigeons que le service des travaux travaille en collaboration avec ceux-ci pour être sûr que les travaux entrepris soient en accord avec le futur parc et que les travaux futurs pour les bâtiments ne détruiront pas le drainage.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

M. RENEVEY : cela a été dit en commission, la volonté du Conseil administratif et des différents services, c'était de mettre dès que possible à disposition un terrain qui puisse être praticable. On a vu lors de la Fête des trois marchés les conditions dans lesquelles la fête a eu lieu. Donc, je crois qu'il est inimaginable de repousser encore d'une année ce projet.

En ce qui concerne le concours, vous avez voulu attendre qu'il ait lieu alors qu'on vous assurait que tel qu'il était prévu, cela n'empiétait pas sur les travaux. Je ne peux que réitérer ce qui a déjà été dit, à savoir que c'est un drainage qui respecte la localisation des futurs bâtiments prévus dans ce périmètre.

Mme CASUTT : là on parlait aussi d'aménagements qui devaient être faits sur cette parcelle. Les aménagements sont aussi prévus par le concours d'architecture, puisqu'un paysagiste travaille avec l'architecte.

Ce qu'on aimerait, c'est que vous preniez contact avec eux pour ne pas mettre des aménagements qui ne soient pas en corrélation avec ce qui se fera par la suite, et qui ne vont pas être détruits dans 5 ou 10 ans quand on finira le parc.

On demande simplement que le service des travaux, avant de commencer, prenne contact avec les mandataires pour faire quelque chose qui soit cohérent avec les projets futurs. On a bien compris qu'il fallait faire un drainage, le problème n'est pas là, c'est surtout de ne pas faire quelque chose qui sera détruit dans quelque temps.

M. RENEVEY : je crois que la remarque est pertinente. Effectivement, il faudra discuter aussi avec les lauréats du concours, cela semble évident. Encore une fois, l'assurance était aussi sur les autres aménagements et pas seulement sur le drainage.

M. GUERRERO avait expliqué à l'époque que les tables et les bancs installés sont déplaçables, ce n'est jamais perdu. Même si l'emplacement n'est pas parfait par rapport à la construction future, c'est tout à fait déplaçable. Ce n'est pas quelque chose que l'on doit détruire lorsqu'on construira un bâtiment dessus. De même pour la végétation. Si tout va bien et que le concours se réalise de la façon dont il est imaginé, les arbres ne seront pas encore des cèdres du Liban et nous aurons toute l'opportunité de les déplacer le cas échéant.

Mais encore une fois, je prends note de la remarque, elle est pertinente, nous prendrons contact avec les lauréats du concours.

M. FAVRE : on avait demandé il y a six mois d'attendre le résultat du concours, bien que vous auriez pu faire ces travaux sans avoir besoin de passer par le Conseil municipal puisqu'ils ne dépassaient pas les Fr. 100'000.--.

J'étais effectivement à la Fête des trois marchés, je n'ai pas eu besoin de mettre des bottes. Il y avait 3 mm d'eau, cela allait très bien et c'est un des rares jours où il a plu cette année.

Alors ne pourrait-on pas suivre la position de Mme CASUTT et avoir une garantie que les mandataires soient consultés pour éviter d'avoir des critiques qui diraient que l'on joue sur les deux tableaux en même temps. On va démarrer un crédit d'étude pour des constructions assez conséquentes et on dépense de l'argent pour des drainages. L'esplanade, hormis la Fête des trois marchés, est très peu utilisée, il faut bien le dire.

Ce que l'on voudrait, c'est déposer un amendement à cet arrêté, que cela soit assorti d'un dialogue avec les mandataires qui ont gagné avec ce magnifique projet et que cela puisse s'enchaîner. Autrement, je trouve que l'on met la charrue avant les bœufs, si on n'arrive pas à travailler de concert.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

M. PERRENOUD : je ne veux pas rentrer dans le débat du PDC par rapport à ces travaux. Notre groupe, l'UDC, acceptera cet arrêté. Mais nous resterons vigilants, parce que ce parc est encore un des seuls où il est permis de promener les chiens. Et avec nos Conseillers administratifs cynophobes, nous attendrons de voir la chose pour pas que des jeux d'enfants soient installés prochainement et que ce parc devienne interdit aux chiens.

M. MATHIEU : nous avons déjà eu ce débat il y a six mois. Le groupe PDC est venu nous dire qu'il fallait attendre d'avoir les plans, attendre de savoir ce que l'on allait faire, attendre le concours d'architecture. Tout cela a été fait.

Quand M. FAVRE prétend qu'il n'y avait que 3 mm d'eau à la Fête des trois marchés, on n'était pas à la même Fête des trois marchés, parce que j'ai pu constater qu'à peu près deux tiers du marché aux puces n'a pas pu avoir lieu. En effet, les gens ne pouvaient pas poser leur couverture par terre car même avec 3 mm d'eau, ce n'était pas possible. Donc, la fête était fortement pénalisée. Si on avait fait les travaux, peut-être qu'elle l'aurait été un peu moins.

Enfin, cette esplanade des Palettes est fortement utilisée tout au long de l'année par les promeneurs de chiens, par les gens qui se déplacent, mais il n'y a effectivement pas de manifestations à part la Fête des trois marchés.

Les Verts voteront cet arrêté tel quel, sans amendement.

M. GOLAY : en ce qui concerne notre groupe, le MCG, on va se rallier, s'il y a une proposition d'amendement, au groupe PDC.

Cet objet a soulevé des discussions au sein de notre groupe, on a effectué une pesée des intérêts : est-ce qu'on va investir des dizaines de milliers de francs, voire plus, pour des travaux qui vont peut-être être annulés par la suite - nous estimons que ce n'est pas forcément la bonne solution - ou peut-on encore attendre quelques mois ? Il y aura moins de fêtes probablement. On a un été indien qui se confirme, tant mieux.

Nous pensons qu'il vaut mieux attendre pour prendre une position formelle, et savoir si c'est un besoin essentiel de faire ce type de travaux avant même l'aménagement définitif.

M. RENEVEY : je trouve la discussion un peu surréaliste parce qu'il me semble revenir quelques mois en arrière où justement ce même Conseil avait décidé d'attendre que le concours soit validé et le concours a été exactement dans le sens qui était prévu.

Encore une fois, l'endroit où les infrastructures sont placées ne va préjudicier en aucune manière ni le drainage ni la végétation qui est prévue. Elle est même en conformité avec le projet.

Lorsque j'entends M. FAVRE dire que l'esplanade est peu utilisée : évidemment qu'elle est peu utilisée, c'est un terrain vague aujourd'hui !

Ce que l'on demande simplement, cela fait des années qu'on aurait dû le faire, c'est de pouvoir se réapproprier l'espace. C'est simplement un drainage qui permette de marcher dans de bonnes conditions, c'est un petit peu de végétation, c'est quelques tables et quelques bancs. Je ne pense pas que ce sont des choses qui sont hors de proportion dans un quartier densément peuplé où on attend depuis des années des réalisations qui tardent à venir.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Encore une fois, les garanties sont données pour que cela ne préterite en rien le concours. On sait aussi le temps nécessaire à l'élaboration du projet par un crédit d'étude, un crédit de construction et de réalisation pour des bâtiments. Je trouve cette discussion un peu stérile.

M. ANNEN : pour sortir un peu du surréalisme, je ne vois pas en quoi la demande du PDC - que je soutiendrai au niveau de l'amendement - pourrait bloquer les travaux. C'est juste une demande de coordination du service des travaux avec les mandataires qui ont gagné le concours. On demande juste d'avoir une assurance, d'avoir une anticipation. C'est vrai que des fois l'anticipation, c'est peut-être ce avec quoi on a de la peine. On est un peu là pour dire : anticipons les choses ! Et de demander un amendement pour qu'il y ait une coordination entre le service des travaux et les mandataires ne me paraît pas quelque chose qui va bloquer les travaux. Ce n'est pas ce qui a été demandé.

Notre groupe soutiendra cette demande d'amendement.

M. FAVRE : je reviens sur les propos de M. le Maire quand il dit que l'esplanade est déserte. J'aimerais rappeler que c'est le PDC qui a déposé une résolution qui a débouché sur un concours d'architectes. C'est nous qui avons voulu que les choses bougent pour que cela ne reste pas un désert.

Mme CASUTT : je pense que le surréalisme, c'était de retrouver ce sujet à l'ordre du jour. Pour revenir à l'amendement, je vous propose d'ajouter : « *de prévoir une coordination entre le service des travaux et les mandataires avant d'effectuer ces travaux pour ne pas devoir refaire les infrastructures par la suite* ».

M. RENEVEY : pour répondre à M. ANNEN, le côté surréaliste de la discussion ne portait pas sur l'amendement en tant que tel, je viens de dire que c'était tout à fait logique d'avoir cette coordination, mais c'était sur les sous-entendus de dire que l'esplanade n'est pas utilisée et que cela ne sert à rien de faire ces travaux.

M. MATHIEU : je vais revoir mon jugement et dire que je vais voter l'amendement, autrement cela pourrait faire croire que les Verts ne veulent pas de coordination.

L'amendement à l'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

L'arrêté 8c) amendé est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

d) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : en réponse à une question de M. ANNEN, M. RENEVEY informe que la convention portant sur le cimetière de Saint-Georges prévoyait bien que les habitants du Petit-Lancy devaient être ensevelis gratuitement. Après des mois de négociation, la gratuité pour la tombe à la ligne a finalement été acquise !

M. RENEVEY rappelle ensuite la réorganisation du service des parcs et maintenance, qui désormais compte également le domaine des sports.

M. DESCHENAUX est désormais à la tête d'un service de 80 personnes, dont il proposera la visite aux commissaires.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 27 juin 2011– Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. MATHIEU est élu Président par acclamations et M. MIZRAHI est élu Vice-président par acclamations.

b) Objectifs du Conseil administratif pour la législature 2011-2015
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : en préambule, M. LANCE rappelle que le Conseil administratif in corpore, mais également les représentants du service financier et de l'informatique, Mme ANDREY, cheffe de service et M. CHOUET, son collaborateur qui s'occupe spécialement de l'analyse du budget et des comptes, ainsi que M. DESCHENAUX, chef du service de l'environnement et des sports et M. GUERITEY, chef du service des travaux et constructions, sont là pour répondre aux questions des commissaires dans la plus grande transparence possible.

L'un des objectifs du Conseil administratif pour cette nouvelle législature est d'assurer des finances saines à la Commune pour les 4 ans à venir, en tenant compte des prestations actuellement proposées à la population et des nouvelles qui viendront certainement.

La Ville de Lancy est la troisième commune du canton et compte bientôt 29'000 habitants. Elle a donc passablement de demandes en prestations sociales, sportives et culturelles.

M. LANCE signale un autre sujet important de cette législature : la proposition du Grand Conseil de supprimer la taxe professionnelle communale et également d'abaisser l'imposition des personnes morales. Ce projet du Grand Conseil risque bien de se réaliser durant cette législature.

Selon M. LANCE, c'est un souci pour Lancy, parce que la taxe professionnelle rapporte 8 millions, soit un peu moins de 10% de son budget annuel. Si cette taxe devait être supprimée, Lancy serait obligée de trouver des solutions pour parer au manque à gagner. Certaines communes n'ont pas de taxe professionnelle, soit parce qu'elles n'ont pas d'entreprises ou de commerces sur leur territoire, soit parce qu'elles exonèrent, c'est-à-dire qu'elles font payer une taxe de Fr. 30.-- par entreprise. Mais pour les grandes communes, la taxe professionnelle sert en partie à équilibrer leur budget de fonctionnement.

Il rappelle que le budget annuel de fonctionnement se monte en 2011 à environ 94,3 millions aux charges et 94,4 millions aux revenus.

Le budget des investissements se monte en 2011 à 38,8 millions. La dette communale se monte actuellement à 103 millions. Cette année, la commune ne contractera certainement pas de nouveaux emprunts pour faire face à ses investissements et pourra certainement diminuer sa dette au 31 décembre 2011.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Si le Conseil administratif parvient à maîtriser les charges, il n'en va pas de même au niveau des revenus. 70% des recettes de la commune proviennent d'estimations de l'administration fiscale cantonale. Même si ses estimations s'affinent d'année en année, elles sont aléatoires, ce qui complique l'élaboration du budget. Mais comme cela a été le cas ces dernières années, lorsque les comptes sont terminés, ces recettes sont généralement revues à la hausse, ce qui provoque des bonis importants. La commune a très peu de marge de manœuvre par rapport aux estimations de l'administration fiscale.

M. LANCE relève que la maîtrise de la commune dépend également de la volonté politique du Conseil municipal, qui peut mettre en place de nouvelles prestations, ce qui a bien évidemment des conséquences au niveau du budget de fonctionnement, mais peut aussi en supprimer.

Enfin, M. LANCE souhaite pouvoir travailler avec les membres de la Commission des finances en toute sérénité, que les rapports soient francs et loyaux et qu'ils puissent construire des budgets, construire la commune et que leur souci soit le bien du citoyen, tout en ne perdant pas de vue qu'il faut maîtriser les comptes.

Le budget à gérer n'est pas négligeable, 94 millions dont 10 millions d'état locatif des immeubles communaux qui ne sont pas dans la fondation immobilière communale. Ces immeubles communaux dégagent un certain boni qui permet aussi de boucler les budgets d'une façon sereine, ces revenus sont utiles pour équilibrer les budgets d'année en année.

c) Transfert de la parcelle 3172 du patrimoine financier au patrimoine administratif (route du Grand-Lancy 96)

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE indique qu'il s'agit uniquement d'une opération comptable. Il y a plusieurs décennies, la Commune avait acheté cette parcelle pour Fr. 287'000.--, mais elle n'avait jamais eu d'affectation précise. Comme aujourd'hui la parcelle a une affectation à but social, le Service de surveillance des communes nous demande donc de régulariser la situation en passant le montant de la parcelle du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Il explique ensuite que sur les comptes de la Commune les investissements sont divisés entre ces deux patrimoines. Le patrimoine financier est constitué des immeubles locatifs de la Commune qu'elle peut vendre à tout moment. Contrairement au patrimoine administratif qui est constitué de bâtiments d'utilité publique difficilement vendables comme les écoles, la Mairie, les EMS, les bureaux de l'administration, etc. En résumé, il faut donc comptabiliser ces futures écritures dans le patrimoine administratif vu l'affectation sociale de cette parcelle.

Mme ANDREY ajoute que les bâtiments du patrimoine financier ne sont pas amortis. Ils sont au bilan à leur valeur d'achat augmentée des valeurs de rénovations ou de transformations. Au contraire, les bâtiments du patrimoine administratif sont amortis. L'affectation de cette parcelle fait qu'elle sera amortie en 30 ans.

Une commissaire relève que s'il s'agit d'une simple opération comptable, il y aura tout de même des incidences, à savoir l'amortissement.

Mme ANDREY confirme mais relève que la somme étant minime, la charge d'amortissement pourra être aisément absorbée dans les comptes.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Il est également demandé de quelle manière l'éventuelle subvention ressortirait dans les comptes si la gestion des immeubles était confiée par exemple à une association.

Mme ANDREY répond que s'il s'agit d'une association, on passera la subvention sous forme de loyer destinée à l'association. Ce système permet d'encaisser les loyers des appartements.

Un commissaire indique que la Commission des travaux avait demandé une étude sur le plan de rendement des futurs appartements et demande où en est cette étude.

M. LANCE indique qu'en l'état, il n'est pas possible d'établir un plan de rendement car l'affectation des appartements n'est pas encore connue. Il pourra s'agir de logements d'étudiants, de dépannage pour familles en situation d'urgence, pour personnes âgées en situation difficile. Quand l'affectation définitive sera connue, il sera alors possible d'estimer les loyers et de monter un plan financier.

Au vote, l'arrêté est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

M. ANNEN : en réécoutant le rapport de Mme FLOREY BARDET, je me pose une question : d'un côté on ne peut pas avoir un nombre de rendement parce qu'on n'a pas une attribution définitive, par contre on peut transférer au patrimoine administratif parce qu'on connaît déjà l'affectation.

Je pense qu'il y a quand même une dichotomie entre ces deux choses, j'aimerais que l'on m'explique pourquoi. Parce que si on n'a pas encore l'attribution totale qui ne nous permet pas de faire un plan de rendement, je ne vois pas pourquoi nous transférerions aujourd'hui ou en 2012 ce patrimoine financier au patrimoine administratif.

En l'état et cela n'engage que moi, je refuserai ce transfert au patrimoine administratif.

M. LANCE : j'aimerais rappeler certaines choses qui ont été évoquées dans le rapport de Mme FLOREY BARDET. Effectivement, c'est le Service de surveillance des communes qui nous demande d'effectuer ce transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il ressort de ces discussions que ces bâtiments, le premier et le deuxième, auront une affectation sociale.

On ne peut pas aujourd'hui établir un plan financier parce qu'on ne connaît pas la typologie exacte de ces appartements, en particulier pour le deuxième bâtiment. Et pour établir un plan financier, il faut connaître le coût du deuxième bâtiment - le coût du premier étant connu - la typologie des appartements et à qui ils seront loués. Mais l'affectation sociale ne fait aucun doute et l'argument qui a été exposé par Mme FLOREY BARDET, qui ressort de la loi, c'est que ce bâtiment ne pourra pas être revendu puisqu'il a une affectation sociale qui a été voulue par le Conseil municipal.

En tous les cas, nous nous engageons à vous fournir ces prochains mois un plan financier de ces deux bâtiments, lorsque nous connaîtrons exactement la typologie de ces appartements et leur affectation toujours dans le cadre social.

M. RENEVEY : effectivement, lorsque viendra le temps du crédit de construction pour l'immeuble, j'ai pris note de la demande de la Commission des travaux et vous aurez un plan financier pour ce vote du crédit de construction pour savoir où on va.

L'arrêté 9c) est accepté par 26 oui, 1 non et 4 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 31 août 2011 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Servitude de superficie au profit de l'Office fédéral des routes sur la parcelle DP 3873
(rue du Bachet)**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : il s'agit de la rue du Bachet qui est sur le domaine public communal avec la parcelle 3873. A cet endroit, a été construit un bâtiment D1189 qui abrite des pompes de relevage des eaux. Ces dernières ont été installées en raison des tranchées creusées lors de la construction de la T 104. Or, l'entretien de ces pompes de relevage des eaux et du bâtiment appartient à l'Etat de Genève. Suite à un report de charge entre l'Etat et la Confédération, cet entretien va désormais être géré par la Confédération. Une servitude de superficie doit donc être octroyée au profit de l'Office fédéral des routes pour lui permettre d'accéder à ces installations.

La Commission approuve la délibération à l'unanimité.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

b) Plan directeur du quartier des Semailles - Etat d'avancement

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la Commission reçoit M. Zanghi, architecte mandaté, responsable des intérêts de la Ville de Lancy.

L'adoption et la mise à l'enquête publique du Plan directeur du quartier des Semailles ayant été liées par le Conseiller d'Etat M. Muller à celles de plans localisés de quartier, M. Zanghi informe la Commission de l'avancement de ces derniers.

Les études menées par les techniciens qui élaborent les projets et les discussions entre ces techniciens et les services de l'Etat s'appuient sur le Plan directeur de quartier (PDQ) pour trouver des solutions possibles en maintenant l'image directrice avec le gabarit préconisé et la chambre verte. L'ensemble des Plans localisés de quartier (PLQ) et l'image générale ont été appréciés, pour l'instant, par la commission d'urbanisme. Actuellement les examens préalables techniques ont abouti pour les PLQ Emile-Paquin, Rambossons, Curé-Baud. Les trois autres sont en cours. Le Conseil administratif sera amené à donner son préavis d'ici courant octobre.

Il faut préciser qu'une inconnue existe au sujet du sixième PLQ qui pourrait entraîner sa suppression. En effet, le futur tram empruntera la route de Base (parcours qui a été préféré à celui de la route de St Julien) mais son tracé exact sur le chemin des Palettes n'est pas défini.

Une inquiétude reste au sujet du PDQ des Semailles à propos de la densité de 1,3 (qui a fait l'objet d'un engagement formel entre la Ville de Lancy et le Conseil d'Etat) et les 10% Minergie supplémentaires que l'article 5 de la loi générale sur les zones en développement autorise toujours lors de bâtiments à haute performance énergétique. Des renseignements doivent être pris par M. Zanghi auprès du service juridique du Département et si, malheureusement, les 10% devaient être rajoutés, des modifications importantes devraient être apportées au PDQ. Les études entraînées seraient prises en charge par l'Etat.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

D'autre part, une étude d'impact sur l'environnement doit encore être menée au sujet du bruit et de la circulation ; à propos de la végétation une charte paysagère a déjà été établie.

c) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : il a été question :

- de l'intervention du Conseil administratif auprès de la Commune d'Onex au sujet d'un PLQ de 5 immeubles dans le quartier de la Pralée mis à l'enquête publique afin de demander à cette commune voisine de prendre les dispositions adéquates pour éviter que le chemin de l'Avenir, actuellement calme, peu fréquenté, ne devienne un chemin alternatif au chemin de la Caroline.
- d'un PLQ actuellement à l'enquête publique concernant le secteur Les Marbriers. La Maison de quartier sera déplacée, des commerces seront rapidement construits et le nouveau bureau de poste installé.
- du refus du Département de voir Lancy construire un cheminement en lisière de forêt au chemin des Verjus sur la parcelle Vodoz. Ce cheminement se fera de l'autre côté en lien avec le projet de 10 villas accepté récemment par le Conseil municipal.
- de la décision des TPG de faire stationner les bus K et L pour une année sur la place des Ormeaux en contrebas de l'Hostellerie de la Vendée. Après ce délai le terminus devrait être aux Morgines.
- de la motivation qui a entraîné le déplacement de la poste des Ormeaux. Il est mis en avant une moindre fréquentation régulière et l'ouverture toute la journée du bureau de poste du Petit-Lancy 2 à côté de la Migros.
- de l'utilisation du local de poste fermé à la place du 1^{er}-Août et d'un contact éventuel entre le propriétaire et la Commune pour prévoir un commerce utile ou toute autre activité qui participe à l'animation et la convivialité du lieu.
- de l'appellation de la future gare du CEVA « Carouge Bachet » qui pourrait également porter le nom de Lancy, étant sur son territoire.
- de l'avancement des travaux à La Chapelle-les-Sciers. L'accès au chantier va démarrer, il servira d'accès aussi pour le chantier de l'école et devrait donc être cofinancé avec Plan-les-Ouates.
- du plan de site des maisons ouvrières au Petit-Lancy au sujet duquel les préavis sont favorables. Le Service cantonal de l'énergie (ScanE) a exigé et financé un concept énergétique territorial qui devrait être bientôt validé. Une rencontre devait avoir lieu le 15 septembre entre la commission d'urbanisme, l'architecte mandaté M. GOLCHAN et le président de l'association de quartier, M. HAAS. L'ouverture publique est prévue fin septembre après le délai normal de 30 jours pour les oppositions ; la vraie publication devrait se faire en décembre.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

- 11) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 13 septembre 2011 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séance du 19 septembre 2011– Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
-

a) **Ecole des Palettes - Rénovation - Crédit de construction (Fr. 19'200'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY reprend l'historique du dossier en introduction. Puis M. RUDAZ fait le point sur l'organisation du chantier qui comprend les points suivants :

- Coordination des travaux avec la continuité de l'utilisation de l'école
- Durée totale de quatre ans
- Implantation des pavillons provisoires
- Objets des travaux
- Remplacement des briques
- Carbonatation
- Toits végétalisés
- Menuiseries
- Vitrages isolants
- Distributions sanitaires
- Travaux
- Préau couvert doublé
- Patio extérieur
- Respect de l'architecture d'origine
- Travaux d'isolations

Après ces exposés, les commissaires abordent les questions résumées dans la liste suivante :

- Droit de regard du DIP sur les équipements scolaires et annexes
- Besoins du parascolaire et attribution de locaux
- Remplacement du couvert à vélos
- Principe d'emplacements pour vélos non-couverts
- Coûts des travaux de désamiantage
- Hausse des coûts par rapport au premier projet
- Demande de mise à l'inventaire
- Planification des prochains travaux de rénovations scolaires
- Waltenspühl et la CMNS
- Suivi, financier et technique, régulier du chantier à la commission

A la fin des débats, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE signale qu'il s'agit d'une demande de crédit pour des travaux importants. Sur le budget 2011, figure en intention un montant de Fr. 16'580'000.--. Comme la demande de crédit est portée à Fr. 19'200'000.--, il faut obligatoirement qu'elle repasse devant la Commission des finances. M. LANCE précise encore que ce montant est réparti sur plusieurs années, de 2011 à 2014.

M. RENEVEY rappelle que la quasi-totalité des écoles de Lancy sont des écoles dites « Waltenspühl ». Elles ont été construites il y a environ quarante ans et se trouvent donc en état de devoir être rénovées. La première école à avoir été rénovée était l'école du Bachet. La rénovation de cette petite école a permis de mettre en place un certain nombre de protocoles

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

pour ces rénovations. Ces rénovations sont suivies de près par la Commission des monuments et sites, qui estime qu'elles ont un véritable intérêt patrimonial. Ensuite l'école de la Caroline a été rénovée. La rénovation, qui était plus conséquente, s'est terminée récemment. Aujourd'hui, c'est au tour de l'école des Palettes, une des plus grandes écoles du canton et la plus grande de la commune. Il s'agit d'un travail important, qui aura lieu en plusieurs parties étalées sur quatre ans. Il signale qu'une première demande a été formulée à la Commission des travaux, qui avait émis quelques réserves et ne souhaitait pas voter dans un premier temps parce qu'elle estimait qu'il fallait aller plus loin dans la réflexion, notamment sur la problématique énergétique mais également sur l'aspect patrimonial du bâtiment. Une seconde étude a alors été initiée qui portait sur plusieurs variantes, d'une rénovation légère, jusqu'à une démolition pure et simple du bâtiment. Suite à toutes ces discussions, la Commission des travaux puis le Conseil municipal, ont décidé d'une variante. C'est sur la base de cette variante qu'a été élaborée la demande de crédit. Cette variante va plus loin que la rénovation de départ, ce qui explique pourquoi la somme est plus importante que ce qui était prévu au budget. Ce dépassement est dû essentiellement à la décision du Conseil municipal de changer l'intégralité des briques, et de l'isolation. A cela s'ajoute une modification concernant les sanitaires. M. RENEVEY conclut en rappelant que la Commission des travaux s'est penchée sur ce crédit et l'a accepté à l'unanimité.

Un commissaire trouve que la documentation est extrêmement complète. Cependant, un sujet n'y apparaît pas, c'est la question de l'adaptation aux personnes handicapées. S'agissant d'une école, cela peut concerner tant les élèves que les enseignants. Il rappelle que la loi prévoit que cet aspect soit toujours pris en compte pour les bâtiments publics.

Concernant cette problématique, M. RENEVEY explique que ce système de bâtiments pavillonnaires posait problème puisqu'aucun ascenseur n'y était prévu. Il était donc quasiment impossible d'atteindre toutes les classes. En général, les enfants en chaises roulantes sont dans des classes de plain-pied. A chaque rénovation, la Commune tient compte de la problématique de l'accès au bâtiment avec l'installation d'un ascenseur là où il est possible de le faire, des toilettes et des salles communes comme les salles de gym, du restaurant, etc.

M. GUERITEY précise que les locaux qui se trouvent avec obstacles ne seront pas accessibles, par exemple s'ils ne sont pas directement desservis par l'ascenseur. Cependant, la plupart des locaux le seront.

Une commissaire revient sur le garage à vélos. Elle a bien compris qu'il sera remplacé par une salle de jeu en raison de son mauvais emplacement actuel, du vandalisme mais aimerait savoir à quoi correspondent exactement les Fr. 25'000.-- pour le couvert à vélos. S'agira-t-il d'un garage fermé comme actuellement ou d'un emplacement ouvert ?

M. RENEVEY répond qu'il s'agira d'emplacements ouverts à proximité des voies d'accès, notamment de la piste cyclable. Ce seront de petites entités telles qu'on en trouve un peu partout.

Un commissaire relève que ce montant de Fr. 19'200'000.-- est considérable pour un budget communal. Cependant, il faut retenir que la Commune va économiser en matière d'énergie. Il faut considérer le retour sur investissement, sachant que les dépenses faites jusqu'à présent vont nettement diminuer.

Sur les questions énergétiques, un commissaire demande si l'optimisation des installations techniques avec une production d'eau chaude sanitaire est bien adaptée sachant qu'elle va couvrir essentiellement les besoins de l'appartement du concierge.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

M. RENEVEY répond que ces chaudières avec panneaux solaires fonctionnent le mieux, quand il fait le plus chaud, c'est-à-dire en plein été. Or, en plein été, l'école est fermée. Mettre d'énormes panneaux solaires semblait donc un peu inutile. Il s'agit là aussi d'une question de proportionnalité.

Un commissaire relève que la commune compte cinq écoles du même type ; deux ont été rénovées et celle-ci va l'être. Il demande quel est l'intérêt de garder cette architecture sur les cinq écoles. En garder deux ou trois, passe encore. Il aimerait des précisions sur ce sujet.

M. RENEVEY invite le commissaire à relire tous les rapports de commissions, qui ont traité à peu près systématiquement de cet aspect mais souligne qu'avec le Service des monuments et sites et le Service cantonal de l'énergie, le sujet n'est pas simple.

Le Président demande où en est la mise à l'inventaire de l'école des Palettes.

M. RENEVEY répond que la demande a été effectuée. Le Service des monuments et sites sera reçu ces prochains jours pour valider le projet. Sur le principe, il n'y a pas de problème.

M. LANCE rappelle ensuite que ce montant de Fr. 19'200'000.-- sera réparti sur plusieurs années. Par conséquent, le Conseil administratif espère ne pas avoir besoin de contracter de nouveaux emprunts. Cependant, il n'est pas exclu que la Commune doive le faire au vu des investissements prévus pour cette école, mais aussi pour l'école du Sapay et d'autres grands projets. Par conséquent, la Commune n'est pas à l'abri d'une augmentation de la dette.

L'arrêté est adopté par 9 voix pour et 1 abstention.

M. RENEVEY : il restait une question pendante, à savoir si tous les locaux communs étaient accessibles aux personnes en chaise roulante. Après analyse, la réponse est affirmative.

M. ANNEN : juste une information avant de voter cet arrêté : être sûr que pour l'école du Sapay, M. WALTENSPUHL est bien mort... Cela va me permettre de voter cet arrêté en me disant que ce sera un peu plus facile pour la suite.

J'aimerais rappeler la demande de la Commission des travaux pour avoir un groupe de travail issu de cette commission, qui puisse être reçu par la CMNS. Ceci afin d'éviter de partir sous prétexte de diktat de la CMNS et de la protection de l'inventaire. Je pense qu'à un moment, une corrélation entre la protection de l'inventaire et l'efficacité énergétique doit être trouvée.

On a déjà trois écoles sur cinq qui laisseront une trace de rénovation en gardant les qualités d'origine d'architecture ; je pense qu'une réflexion un peu plus en profondeur et un peu plus pragmatique et dans l'air du temps devra être faite pour les prochaines rénovations, sachant que cela a été remarqué pour l'école de Tivoli qui n'est pas considérée comme un établissement majeur de WALTENSPUHL.

Malgré toutes ces remarques, notre groupe acceptera cet arrêté.

M. CASUTT : nous allons ce soir voter le crédit pour la rénovation de l'école des Palettes ; ce fut un accouchement difficile...

Comme vous avez pu le constater, le crédit d'étude avait été voté en décembre 2008, il aura donc fallu presque 3 ans pour arriver au crédit de construction.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Nous avons renvoyé cet objet plusieurs fois : pas contre la rénovation qui est effectivement indispensable, mais parce qu'il avait été demandé, dès la rénovation de la première école, d'avoir une réelle étude pour connaître toutes les possibilités de rénovation, même au détriment de l'aspect architectural.

Ces écoles sont probablement bien conçues sur le plan pédagogique, mais sont malheureusement de vrais gouffres énergétiques.

A l'heure où on ne parle plus que de haute performance énergétique, ces bâtiments ne s'approchent d'aucune norme de qualité. La limite SIA pour les rénovations est de 71% d'économie d'énergie vis-à-vis de l'existant. En respectant l'aspect architectural d'origine, l'amélioration est entre 45 et 50%. Avec la nouvelle version nous devrions arriver à 61%, ceci grâce au changement total des briques et à l'amélioration des isolations au niveau des sous-sols.

Nous sommes également satisfaits de savoir que les travaux seront suivis par un architecte.

Nous avons maintenant quelques années devant nous pour l'étude des rénovations des écoles restantes. Nous n'attendrons pas le moment de commencer les travaux pour les entreprendre, mais nous allons être vigilants et demander des études dès l'année prochaine.

M. RENEVEY : j'aimerais rassurer M. ANNEN : l'architecture sera différente des écoles traditionnelles WALTENSPUHL.

Plus sérieusement, la priorité était la rénovation de cette école ; il est évident que dès les travaux commencés, nous prendrons contact avec le service des monuments et des sites pour discuter des futures écoles. C'est effectivement une problématique importante.

Mme FLOREY BARDET : l'UDC regrette l'acharnement thérapeutique envers ces écoles qui représentent un gouffre énergétique indéniable. Si ces dernières évoquent un caractère architectural intéressant, faut-il pour autant toutes les conserver ? L'UDC n'en est pas convaincue.

D'autant que ces bâtiments ne sont pas classés et ne sont même pas inscrits à l'inventaire. Même si une demande d'inscription est en cours, cela ne veut pas dire que la Commission des monuments, de la nature et des sites va tout accepter.

Toutefois, comme l'école des Palettes représente la plus grande école du canton de ce type d'architecture, l'UDC votera, mais du bout des doigts, cette demande de crédit.

Quant aux autres rénovations qui viendront dans le futur, il est fort probable que nous les refuserons car nous estimons qu'il est plus judicieux, et ceci pour des raisons économiques, de les démolir pour reconstruire des bâtiments plus adaptés aux normes actuelles.

L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 13 septembre 2011 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Pose d'un coffret SIG - Projet de convention de servitudes
=====

M. ANNEN présente le sujet : suite à une demande des SIG, un projet de convention de servitudes pour la pose d'un coffret pour l'électricité sur le domaine privé communal est présenté aux commissaires.

Tous les frais d'installation sont à la charge des SIG et ceux-ci verseront un forfait annuel de Fr. 202.70.

La décoration de ce coffret sera demandée à la Régie publique.

La Présidente passe alors au vote de ce projet.

En faveur : Unanimité.

L'arrêté 12a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

b) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : plusieurs divers sont évoqués :

- La problématique de la fibre optique SIG-Swisscom
- La circulation au chemin Pré-Monnard
- Le rehaussement de la chaussée au chemin des Semailles
- Le défaut des travaux de la piscine
- L'avancement du stade de Florimont
- La rénovation du pont de Lancy
- L'attribution de deux villas au chemin Fief-de-Chapitre
- Les mesures de désamiantage du chalet des scouts qui a brûlé
- Le giratoire du chemin du Bac
- Les travaux partiels de rénovation du chemin des Palettes dus au futur passage du tram en 2018
- La route de chantier de l'école du Sapay

13) RESOLUTION DU GROUPE PDC POUR UNE LIAISON PIETONNIERE ENTRE LE PETIT-LANCY ET LE GRAND-LANCY

Mme REY (lecture de la résolution) :

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Exposé des motifs

Depuis la nuit des temps, un sillon dû à l'érosion s'est créé entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy. Les générations qui nous ont précédés ont d'ailleurs fréquemment utilisé ce sillon pour y organiser leur guerre des boutons, tout en étant de la même église et de la même commune.

Actuellement, même si les transports publics se développent sur les axes principaux de la commune, aucun d'entre eux n'est à même d'assurer une liaison efficace entre les deux Lancy. A pied ou à vélo, il faut reconnaître que la différence de niveau ne facilite pas les choses et décourage bon nombre d'entre nous.

Le tram a été rétabli au Grand-Lancy et le sera dès décembre de cette année au Petit-Lancy. Ces nouvelles infrastructures ne permettent cependant pas de relier ces deux quartiers.

En complément à la volonté du DCTI de repenser l'aménagement du pont de Lancy en essayant de favoriser la mobilité douce sur cet ouvrage d'art, nous souhaiterions que tout l'aménagement entre la place du 1^{er}-Août et le carrefour route de Chancy / route du Pont-Butin soit repensé et aménagé dans un esprit de voie centrale (qui pourrait s'appeler voie de Lancy) de liaison entre nos deux villages. Sur cet axe devrait pouvoir évoluer tout type de mobilité (transports publics, transports privés, deux-roues et piétons) dans la meilleure harmonie, tout en mettant en œuvre pour le piéton un mode de déplacement original et créatif. Cela peut aller du tapis roulant au téléphérique, voire au télésiège, avec arrêt au Pré-Monnard pour la bibliothèque par exemple.

Notre groupe propose donc qu'il soit procédé à l'étude d'une infrastructure originale, mettant les piétons en sécurité et leur procurant l'envie de traverser cet obstacle naturel que constitue le sillon de l'Aire.

En cas d'accord du Conseil municipal, un petit groupe de travail pourrait être constitué en vue de l'établissement d'un cahier des charges. Chaque groupe politique sera représenté dans ce groupe de travail dont l'un des premiers buts sera de définir le meilleur moyen mécanique pour faciliter les déplacements piétonniers. L'énergie pourrait très bien être produite par du solaire ou autre.

RESOLUTION : le Conseil municipal DECIDE de constituer un groupe de travail, composé d'un représentant de chaque parti politique, des Conseillers administratifs en charge de l'aménagement et des travaux et d'un représentant du service des travaux et constructions. Ce groupe sera chargé d'établir un cahier des charges et de choisir les membres du jury et en vue de l'organisation d'un concours d'idées en vue de la réalisation d'une voie de liaison entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy, comportant entre autres un mode de transport mécanique pour les piétons.

Pour le groupe PDC, Yves FAVRE

Mme RICHERT : ce désir de voir une desserte efficace relier le Petit-Lancy au Grand-Lancy est un souhait récurrent.

Pour rappel :

- 1) le groupe socialiste avait adressé une motion au Conseil municipal le 27 mai 2010 qui proposait l'installation d'une ligne de bus électrique communale entre le Grand et le Petit-Lancy. Le groupe des Verts avait alors, pour différentes raisons, proposé un renvoi en

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Commission de l'environnement, mais cette motion fut refusée par une majorité des conseillers.

- 2) le Comité « Retour du 17 », par le truchement de Mme JULLERAT VAN DER LINDEN et de moi-même, avait adressé une lettre au Bureau du Conseil municipal le 30 septembre 2010 qui proposait la mise en place d'une navette sur le tronçon Palettes-Pont Rouge pour pallier l'absence du tram 17 et dont le trajet s'élargissait en rejoignant des secteurs du Petit-Lancy pour faciliter la mobilité au sein de la ville. Cette lettre avait reçu une fin de non-recevoir de la part du Conseil administratif en raison du rejet de la motion du groupe socialiste.

Voici une nouvelle intervention à travers cette résolution qui met en avant une traversée du Petit-Lancy au Grand-Lancy qui relierait par une voie centrale la place du 1^{er}-Août au carrefour de la route de Chancy. Ce n'est pas dit que ce soit l'option à retenir (pourquoi pas ?) mais le groupe des Verts, en tous les cas, trouve intéressante l'idée de constituer un groupe de travail pour réfléchir une bonne fois, ensemble, avec l'envie de trouver une solution la moins onéreuse, la plus respectueuse du développement durable, la plus créative pour faciliter nos déplacements à travers la commune.

Pour cette raison nous appuyons cette résolution.

M. FAVRE : le but n'est pas d'installer un téléphérique qui transporterait 3000 personnes à l'heure en 45 secondes, mais d'ouvrir le débat et voir si vous partagez nos préoccupations.

Nous avons deux entités : le Petit-Lancy et le Grand-Lancy. Et il n'y a qu'une très mauvaise liaison entre ces deux entités. Quand on imagine la configuration des lieux, on imaginerait facilement le Petit-Lancy fusionner avec Onex et le Grand-Lancy fusionner avec Plan-les-Ouates. Ce sillon de l'Aire coupe la vie communale, il faut la rétablir. Lorsqu'il a été envisagé en 1985 de faire le tram TCOB, qui est en cours de finalité, le tram qui sillonnait le Grand-Lancy et qui est fait depuis trois ans, il avait été envisagé une liaison par le pont de Lancy et d'y faire passer le tram. Pour une question de surcharge, cela n'a pas été possible. C'est clair que si cela avait été réalisé, ce serait une liaison efficace, extraordinaire, entre ces deux centres, celui du Petit-Lancy et celui du Grand-Lancy.

Ce qui nous manque également, c'est une perspective urbaine. Dans ce canton, on manque totalement de liaison et de point de vue, ainsi qu'à Lancy. Là où une perspective urbaine a été constituée, c'est la passerelle des Vernets. Là, on a une vision très intéressante de liaison entre deux points importants de notre ville.

Nous, ce que nous aimerions, c'est ouvrir le débat, ne rien vous imposer, mais proposer.

Quand on voit des modèles de monorail qui pourrait relier en deux minutes le centre du village du Grand-Lancy avec un lieu de travail très important au carrefour de la route de Chancy/route du Pont-Butin, on aurait une vision assez fabuleuse du vallon de l'Aire, du Salève au Jet d'eau, cela donnerait une image dynamique et moderne de notre commune.

Ce que l'on souhaite, c'est créer un groupe de travail où chacun apporte son idée, pour savoir si vous partagez également notre préoccupation de manque de liaison entre ces deux entités.

Nous avons réussi la fusion entre les deux clubs de football, réalisons la fusion modale entre le Petit et le Grand-Lancy !

Tout ce qu'on demande, c'est que vous participiez, on ne veut rien vous imposer, on veut proposer, comme l'a dit Mme RICHERT, une voie de liaison qui peut vraiment être une

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

perspective urbaine. Quand vous montez à pied ce pont de Lancy, ce n'est vraiment pas agréable. Cela va être rénové, l'Etat a des projets. Mais les femmes ne sont pas en sécurité, pour les cyclistes c'est dangereux, ces berges en béton, c'est ridicule, la seule belle chose que l'on voit ce sont les arbres qui bordent l'Aire, c'est magnifique, mais quand vous arrivez en haut du pont, c'est un peu décourageant.

Essayons de créer quelque chose qui soit vraiment le symbole de notre commune !

M. GOLAY : notre groupe, à la première lecture de cette résolution, a trouvé assez loufoque cette idée de téléphérique ou autre mode de déplacement.

En finalité, lorsqu'on a porté une réflexion plus approfondie par rapport à cette résolution, on a trouvé qu'elle avait tout son sens.

Effectivement, c'est notre devoir d'anticiper tous les problèmes qui peuvent être liés dans le domaine de la circulation. Puisqu'il y a des projets de la part du DCTI sur ce fameux pont qui nous pose des problèmes depuis déjà bien longtemps, bouchons, etc., je pense qu'il est temps de prendre un peu les devants par rapport à ce qui peut être proposé par le département.

Nous savons que la Direction générale de la mobilité (DGM) n'est pas forcément amie avec tous les modes de transports. Cela ne sert à rien de rouspéter par la suite comme cela a été le cas pour le TCOB suite à la pétition qui nous est parvenue. Je pense que l'on doit anticiper les problèmes.

Par contre, il faut donner une légitimité au travail que nous allons faire par rapport à ce dossier, un groupe de travail n'a pas cette légitimité. C'est pour cela qu'il faut renvoyer cette résolution en commission.

Si l'on doit recevoir les autorités cantonales pour qu'ils viennent nous expliquer ce qu'ils envisagent, si c'est un groupe de travail, la DGM se déplacera à sa guise, alors que si c'est une commission officielle, ils ne peuvent pas refuser de venir s'expliquer auprès de la Commune. C'est la seule différence. Un groupe de travail ne fait pas suffisamment sérieux, même si le travail peut l'être au sein de ce groupe. Notre groupe pense que ce serait regrettable.

Il vaut mieux renvoyer cette résolution à la Commission de l'aménagement du territoire, travailler de manière totalement officielle, pour avoir des idées qui s'y dégagent et ensuite des propositions concrètes que nous pourrions faire au DCTI par le biais de la DGM.

Notre proposition, c'est un renvoi à la Commission de l'aménagement.

M. ANNEN : quand j'ai lu cette résolution, j'ai eu l'impression de voir le scénario des « Visiteurs ». Quand je l'ai relue, je me suis dit que c'était un peu moins bien écrit.

A mon avis, cette problématique de relier le Petit au Grand-Lancy est une problématique qui nous intéresse tous, mais je ne suis pas persuadé que c'est en faisant quelque chose de suspendu.

Nos amis socialistes, c'est dommage, s'ils nous avaient proposé un bus électrique sur un câble, ils auraient eu la majorité à la dernière législature. Malheureusement, la communication, parfois, ce n'est le fort de personne dans cette salle.

De mon point de vue, la liaison Petit et Grand-Lancy doit se voir sur un principe qui est plus profond que la mobilité douce. Je prends le cas de Mme RICHERT qui nous parle du pont du « Grand-Lancy » ou de personnes qui viennent à la Mairie du « Grand-Lancy ».

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Je pense qu'à un moment, il faudrait peut-être que la discussion aille plus de l'avant sur un projet de fusion. Pourquoi ne fusionnerions-nous pas les deux codes postaux - 1212,5 pour éviter d'embêter tout le monde - Lancy. Là, on commencerait à avoir une vraie réflexion.

Mais de réfléchir à un procédé mécanique de lier le Petit au Grand-Lancy, on parle de village, mais on n'est plus au temps des gaulois, nous sommes une ville. Je pense qu'à un moment, c'est deux lieux de vie que nous devons lier et la réflexion doit se faire de manière différente.

C'est clair que c'est quelque chose qui me tient à cœur de relier le Petit au Grand-Lancy. J'aimerais bien voir quelque chose d'uni : on est bien à Lancy - on n'est pas bien au Grand-Lancy, on n'est pas bien au Petit-Lancy, on est bien à Lancy. C'est vrai qu'il y a déjà des choses qui se font, mais à mon avis ce doit être quelque chose de plus réfléchi, de penser à quelque chose qui va plus au fond qu'une résolution qui aura le mérite d'ouvrir des débats constructifs.

Quand j'entends qu'on pourrait imaginer plutôt fusionner Onex avec le Petit-Lancy, et le Grand-Lancy avec Plan-les-Ouates, ce qui me fait peur, c'est que j'ai l'impression d'entendre le discours d'un dictateur en fuite actuellement, qui voulait vendre la Suisse italienne à l'Italie, la Suisse romande à la France et désintégrer tout cela. Je sais que c'est une chasse gardée donc je ne nommerai pas cette personne, je laisserai cela à mon collègue de gauche, qui n'est pas à droite non plus, de se délecter avec cette personne.

Je pense que mon groupe sera d'avis de renvoyer cette résolution en Commission de l'aménagement - je vais suivre M. GOLAY à ce niveau-là - pour qu'on ait une réflexion un peu plus poussée, sans qu'une vraie commission soit créée pour avoir cette réflexion qui me paraît fort intéressante.

M. RENEVEY : le Conseil administratif est assez dubitatif sur la création d'une commission ad hoc. Ce que j'allais dire va tout à fait dans le sens de ce que je viens d'entendre, à savoir que le Conseil administratif suggère que cette résolution, si elle devait être acceptée, soit plutôt renvoyée dans une commission existante. Evidemment la Commission de l'aménagement serait la plus à même de recueillir cette résolution.

M. PERRENOUD : quand je lis la résolution, cela me fait penser à un petit village. On a un tire-vélos que les Verts nous avait proposé, maintenant on a un téléphérique : on se croirait dans un petit village de montagne sauf qu'ici on a la criminalité en plus.

Il est vrai qu'avec la proposition du DCTI par rapport à ce pont, on pourrait très bien le fermer car une fois que les plans auront été acceptés, on ne pourra vraiment plus circuler entre le Petit et le Grand-Lancy. Ce n'est pas une guerre des boutons, mais plutôt une guerre de croisades, de religion entre le Petit et le Grand-Lancy. Etant né ici, on n'a jamais eu trop de problèmes entre le Grand et le Petit-Lancy.

Par contre, pour créer une commission ou un groupe de travail, nous serons pour. Si on veut éviter un chaos total sur ce pont, ce n'est déjà pas fantastique maintenant, nous devons prendre le problème à la base. De ce point de vue-là, nous suivrons le groupe PDC. Par contre, nous ne sommes vraiment pas pour une liaison par câble entre ces deux villages.

M. MANCINO : le groupe socialiste est très heureux d'entendre que la liaison entre le Petit et le Grand-Lancy devient une préoccupation générale puisque, effectivement, comme l'a dit ma collègue, Mme RICHERT, il avait proposé une liaison avec des bus électriques, de la mobilité douce, qui a été refusée. Donc, réjouissons-nous que tous les partis puissent se rencontrer et discuter de ce projet !

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

On va reprendre l'idée de M. GOLAY, de renvoyer en commission plutôt que de créer un nouveau groupe de travail. On a déjà assez de commissions et beaucoup de travail. L'idée de renvoi en commission est plus judicieuse.

M. FAVRE : je voulais avoir l'avis de tout le monde, je vois que vous partagez nos préoccupations, je vous en remercie.

Pour revenir sur les propos de Mme RICHERT et de M. MANCINO, à l'époque le bus électrique allait d'une extrémité à l'autre de la commune. Nous, ce que nous voulons, c'est uniquement nous concentrer sur la route de Chancy et le centre du Grand-Lancy. Si la liaison devait aller plus loin d'accord, mais c'était surtout de créer un franchissement de cet obstacle géographique d'une manière moderne et créative.

Concernant les commissions, j'aurais juste une remarque. J'aimerais que ce soit des gens vraiment intéressés par le sujet et ceux-ci ne feront pas forcément partie de la commission qui sera choisie. A la rigueur, renvoyons à deux commissions : l'aménagement parce que c'est important et les travaux parce que cette commission est concernée par les travaux qui vont avoir lieu sur le pont.

Mais s'il n'y a que la Commission de l'aménagement qui est choisie, j'aimerais vraiment qu'il y ait des gens qui ont envie de s'impliquer, avec également le service des travaux qui puisse leur apporter des sujets de cogitation et du Conseiller administratif qui est en voyage actuellement. Je sais qu'on a essayé une ou deux fois une commission ad hoc, et que cela n'avait jamais été très loin. J'insiste pour que ceux qui font partie de la commission qui sera choisie aient un intérêt profond pour le sujet.

M. MATHIEU : je propose un renvoi à la Commission de l'aménagement.

Le renvoi de la résolution à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui.

14) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 15 juin 2011
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

Mme FLOREY BARDET : je dépose une motion d'ordre afin de demander un renvoi de ce point à la prochaine séance du Conseil municipal car j'ai oublié le rapport.

Le renvoi de ce point à la prochaine séance est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui.

15) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 16 juin 2011
Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. PROGIN du groupe PCD est élu président de la commission par acclamations.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

La Commission réserve le même triomphe à M. FRANCIOLI du groupe MCG pour son accession à la vice-présidence.

b) Visite du club genevois de la pêche en mer 1982

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la commission des sports va essayer, autant que faire se peut de visiter les associations sportives lancéennes qui sont au nombre de 51. Les grandes associations seront entendues au minimum une fois par législature.

La fédération suisse de pêche en mer compte deux clubs et 40 membres. 8 pêcheurs à Bâle et 32 à Genève Lancy.

Outre son caractère sportif et ludique, cette forme de pêche a une utilité scientifique puisque le poisson attrapé est bagué puis relâché. Si le poisson meurt, il est revendu en faveur d'œuvres caritatives. Tous les pêcheurs sont au bénéfice d'un permis et la pêche est réglementée. Cette pêche se déroule avec une canne au bord de mer ou sur un bateau.

A Lancy, le club bénéficie d'un ancien dépôt de la voirie au parc Cérésole remarquablement transformé par ses soins. Le club se réunit une fois par mois avec pour but de faire de la promotion de ce sport, de s'initier à la faune marine et tenter d'attirer de nouveaux membres particulièrement des jeunes. Une large part des activités concerne un soutien à la recherche sur la faune marine.

c) Tuttisports 2011 - Etat d'avancement du projet

=====

M. MATHIEU présente le sujet : présentée lors de notre séance du 16 juin, cette manifestation a eu lieu du 12 au 17 septembre à la satisfaction de tous.

Le poste de délégué aux sports étant vacant, l'organisation de cette manifestation a été chapeauté par Monsieur DESCHENAUX. En effet, le service des sports a été rattaché au service de l'environnement et des sports.

Cette année, 31 associations sur 51 ont répondu à l'invitation de la Commune, la commission regrette que certaines grosses associations, telles que le football n'aient pas joué le jeu. Mais heureusement, ces associations ont revu leur jugement puisqu'elles étaient présentes lors des activités de Tuttisports.

La fréquentation autant en 2010 que cette année est très aléatoire et très disparate selon les jours et les sports. Certains commissaires estiment qu'il faudrait ouvrir cette manifestation aux écoles et aux institutions de loisirs particulièrement aux TSHM.

Finissant sur une note positive, la commission prend acte que la formule Tuttisports offre aux associations sportive une visibilité bienvenue et aux communiens un type de journées portes ouvertes générales et regroupées dans le temps.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**d) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : j'ai le même « divers » que M. HAAS pour annoncer la fusion du service « environnement et sports », mais j'ai remarqué qu'entre le 14 juin et le 16 juin, la Commune a dû engager une personne car M. DESCHENAUX nous a dit que ce service regroupait 81 collaborateurs.

Lors de notre prochaine séance, nous entendrons les Amis Montagnards.

Toute la commission est invitée le 18 juin à une manifestation organisée par les deux feus clubs de football de Lancy au stade de la Praille.

16) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 29 août 2011
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. FLURY est élu Président par acclamations.

M. COULIN est élu Vice-président par acclamations.

b) Ajustement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle qu'une motion demandant un ajustement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires a été déposée par le groupe UDC au printemps dernier. Il avait répondu à cette occasion que l'ajustement des indemnités des pompiers volontaires serait étudié.

Le Commandant des pompiers, après s'être présenté, nous expose la solution retenue par un petit groupe de travail. L'augmentation représente des indemnités d'environ Fr. 25'000.- à Fr. 30'000.- au total par année. Cette somme a été prise en compte dans l'élaboration du budget 2012 de la Commune de Lancy.

Une prime de piquet de Fr. 300.- annuelle est proposée à chaque sapeur de la compagnie. Pour obtenir la totalité de cette prime le sapeur doit signer un formulaire de présence.

Les sapeurs-pompiers volontaires des communes sont de piquet les jours de semaine de 19h00 à 7h00, ainsi que le week-end et les jours fériés entiers. Ils font seuls certaines interventions, suivant des critères définis.

Les groupes de piquet sont formés en général de 6 à 8 sapeurs. Quand au nombre de piquets par année, il varie de 7 à 8 selon les groupes. Les officiers sont 9 fois de piquet, parce qu'ils ne sont que 6.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Le sapeur qui n'est pas présent durant une intervention sans être excusé se voit retenir Fr. 20.- sur sa prime. Pour 65 sapeurs, cela donne un montant de Fr. 19'500.-. Une prime d'intervention de Fr. 70.- par semaine pour les chefs a également été prévue, ce qui donne au total Fr. 3'640.- pour l'année.

En tout, le montant s'élève donc à Fr. 23'140.-. L'avantage de ce projet, c'est de motiver les gens à être plus présents lors des interventions.

Le Commandant précise que les pompiers ont une solde. Les indemnités de piquet viennent pour qu'ils aient un maximum de motivation.

Le Président remercie M. REVILLOD. Il trouve les sapeurs-pompiers de la Ville de Lancy très raisonnables dans la fixation de leur prime. Pour avoir fait de nombreuses années de piquet dans un autre service, il sait les sacrifices que cela demande.

c) Présentation de l'organisation de la police municipale à Lancy

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le chef de la police municipale commence par se présenter. Il procède ensuite à la présentation de la police municipale forte de 9 agents. Concernant la patrouille intercommunale, il précise qu'elle a été créée afin de développer une collaboration entre les services de police municipale des communes du sud-est de l'agglomération genevoise (Bernex, Lancy, Onex et Plan-les-Ouates), afin d'essayer de stabiliser, voire de diminuer la petite criminalité grâce à une présence accrue des agents sur ces quatre territoires en soirée et en week-end. La patrouille est atteignable uniquement via le 117.

Il explique aussi qu'un collaborateur s'occupe spécifiquement du stationnement, du marquage routier et de la signalisation en collaboration avec le STC et la DGM.

Le Conseiller administratif souligne ensuite que l'effectif actuel est de 9 APM. Au budget 2011, on trouvait la volonté d'avoir 15 APM, ce qui signifie qu'aujourd'hui, Lancy est en sous-effectif. Par rapport à la situation que connaît la Ville de Lancy, au niveau des incivilités, des cambriolages, de la présence de mendiants, du comportement de certaines personnes, un effectif de 9 APM n'est pas suffisant. Il faut engager des APM.

Pour faire face à cette situation, la Commune essaie de recruter de nouveaux candidats à l'école de formation. La Commune met des annonces dans les journaux, également hors canton. Les candidats doivent avoir en tous les cas un CFC. Ils doivent être suisses ou avoir un permis C. En principe, ils doivent avoir moins de 35 ans, mais ce critère pourrait être élargi. Ils doivent également être sportifs, sachant qu'ils devront réussir des tests sportifs exigeants. La Commune reçoit donc les candidatures et en sélectionne un certain nombre qui correspond au profil d'un APM.

Deux ou trois personnes étaient intéressées. Elles étaient déjà formées au niveau de la police municipale dans d'autres cantons, mais il leur faut un complément de formation pour être au même niveau que les APM sur Genève. Intervient ici un autre problème, celui du salaire. Plusieurs raisons font que l'effectif des APM sur la Commune de Lancy stagne à 9 personnes.

La situation sécuritaire sur Lancy exige une réaction. La Commune s'appuie sur plusieurs éléments.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Premièrement, elle s'appuie depuis plusieurs années sur des sociétés privées de surveillance, actives principalement dans les parcs de la Commune, aux abords des écoles primaires, de bâtiments publics et autres infrastructures sportives, comme des terrains de foot.

Deuxièmement, elle s'appuie sur la patrouille intercommunale mise en place en 2008 en collaboration avec les magistrats délégués à la sécurité des quatre Communes concernées.

Troisièmement, des agents de parc. Ils se rendent dans les parcs, en particulier en soirée ou le dimanche, et essaient d'entrer en relation avec les gens qui s'y trouvent pour faire de la prévention.

La Commune s'appuiera sur d'autres éléments ces prochains mois.

La vidéosurveillance sera un appui important pour les APM, mais également pour la police cantonale.

Quant au dernier élément, le Conseiller administratif l'a annoncé au Conseil municipal du mois de juin, une zone macaron a été mise en place au Grand-Lancy. Le Conseil administratif avait toujours dit qu'il voulait demander aux APM de contrôler la zone macarons, mais en raison du sous-effectif, il s'est dit qu'il était impossible de demander aux APM de prendre des heures et des heures pour ce contrôle, vu l'étendue de la zone macaron et sachant qu'il faut la contrôler régulièrement pour qu'elle fonctionne. Le Conseil administratif a donc décidé de confier ce contrôle à la Fondation des parkings. Le contrôle débutera le 19 septembre 2011. La Fondation des parkings mettra à disposition 4 agents. Des patrouilles de 2 agents couvriront le territoire de la zone macaron à raison de 20% par semaine, y compris le samedi.

Pour le Conseiller administratif, cette solution, peut-être en attendant que l'effectif des APM de Lancy atteigne un niveau suffisant, est une bonne solution. Elle permettra aux APM de se concentrer sur la sécurité dans les quartiers lancéens.

Il compte en effet bien engager des candidats le plus rapidement possible.

Enfin, dans le système d'éléments complémentaires mis en place pour assurer la sécurité, il mentionne la forte collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs de la FASE, qui transmettent à la Commune passablement d'informations sur ce qui se passe dans les quartiers. Son rôle n'est pas de cacher certaines choses aux commissaires.

Il dit franchement que 9 APM, ce n'est pas suffisant. Il souligne enfin que, pour les APM, cela représente un immense investissement de tous les jours. Les APM ont beaucoup de choses à faire. Leur métier se développe pratiquement chaque année, il évolue beaucoup et il demande de nombreuses qualités.

Le débat se poursuit et déborde largement sur la surveillance de la zone macarons par les agents de la Fondation des parkings.

d) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif évoque d'abord quelques événements qui se sont déroulés à Lancy cet été. Premièrement, ce jeune homme au comportement psychiatrique difficile qui a été violent avec des dames dans le quartier des Palettes. Il avait déjà été arrêté au printemps, mais il était ressorti, suite à la décision des médecins de l'hôpital de Belle-Idée de le relâcher parce qu'il avait pris des médicaments ; et il

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

a recommencé en juillet. Finalement, il a été arrêté il y a dix jours et son traitement est désormais pénal, ce qui signifie qu'il reste actuellement emprisonné. La population des Palettes peut donc être rassurée, le jeune homme est pour le moment sous bonne garde.

Deuxièmement, la Maison Civiq qui se trouve aux Palettes a été fracassée par des inconnus au mois de juillet. La police enquête mais, aux dernières informations, les fautifs n'ont pas été retrouvés.

Troisièmement, il aborde le problème des mendiants Roms sur la Commune. Les APM interviennent fréquemment, mais malheureusement les Roms reviennent chaque fois. Plusieurs camps ont été démantelés grâce à une collaboration entre la voirie du Canton, la voirie de Lancy, les APM et la police. A cet égard, la collaboration entre Canton et Commune est bonne.

Quatrièmement, le parc du Gué. La Commune mandate depuis deux ans une société privée pour qu'elle fasse des passages, en particulier les vendredis, samedis et dimanches, et qu'elle demande aux personnes qui se trouvent dans ce parc de quitter les lieux à 22h00 suite à des plaintes des voisins. Cette société remplit son mandat de façon très rigoureuse – ce n'est pas toujours facile, elle doit souvent faire appel à la police. Il rappelle qu'il est prévu de mettre des caméras de surveillance dans ce parc.

Il signale ensuite qu'il n'a pas encore eu le temps de répondre à l'invitation d'un Conseiller municipal concernant les bords du Rhône où il y a du trafic de drogue. Mais il vient de participer à une séance d'information, avec ses collègues responsables de la sécurité, durant laquelle il a été notamment dit qu'actuellement, une opération appelée « HYDRA » est montée pour essayer de diminuer le trafic de drogue sur Genève. Plusieurs interpellations sur différents lieux de Genève ont déjà eu lieu. Les bords du Rhône font effectivement malheureusement partie des endroits où le trafic de drogue se passe.

Le chef de la police municipale signale, concernant la demande de créer un passage-piétons au 112, route du Grand-Lancy, qu'il s'agit d'une route cantonale et que, sur les derniers plans que le STC a reçus de la DGM, aucun passage-piétons n'est marqué.

Concernant le passage-piétons au chemin des Esserts, zone 30 km/h, des contrôles sont effectués cette semaine par son service.

En ce qui concerne le croisement chaotique sur l'avenue des Morgines, tronçon route de Chancy et rue des Bossons, la zone bleue à la route de Chancy a été déplacée lors des travaux du TCOB pour être installée au début de l'avenue des Morgines, sous arrêté. Actuellement, l'arrêté est devenu caduc mais devrait être prolongé. Cependant, comme le marquage subsiste, les APM peuvent verbaliser. Plus loin sur le même tronçon, les véhicules stationnent malgré une interdiction de stationner. Actuellement, se trouve un seul panneau de stationnement interdit; il devrait y en avoir deux pour indiquer correctement ce stationnement interdit. Mais la DGM veut étudier cette portion de route. Si le croisement se fait assez facilement, elle laissera peut-être le stationnement comme il est actuellement, pour un arrêt de bus de la ligne K.

Au sujet de la sortie des véhicules route de Chancy, direction Morgines, des véhicules passent parfois à travers, malgré « l'oreille de Mickey ». Le Conseiller administratif signale que deux potelets vont être installés pour résoudre ce problème.

Enfin, concernant le sentier du Rhône, le terrain est complètement privé. Il appartient à la société de l'Arquebuse. Les APM passent de temps à autre aux abords de la Maison du feu, la gendarmerie et la PJ effectuent des contrôles fréquents surtout contre les dealers. Concernant

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

les terrains du bord du Rhône, le Conseil administratif a écrit à la société de l'Arquebuse pour lui demander quelle est sa position par rapport à ces problèmes de sécurité. Le Conseil administratif recevra des représentants de cette société dans les prochaines semaines.

Un commissaire souhaite que le Conseil administratif demande à la DGM de tracer deux passages-piétons entre le chemin des Esserts et l'école primaire qui se trouve derrière le terrain de tennis, parce que de nombreux enfants qui viennent des bâtiments récemment construits traversent à cet endroit. Il signale qu'une pétition a circulé sur le sujet, mais elle est restée lettre morte, probablement à l'école.

Un commissaire se fait l'écho de certains membres de la population qui remercient pour le magnifique papillon qui a été édité à leur intention : « Prévenir et agir contre les vols à la fausse qualité ». Elle remercie donc en leur nom le Conseil administratif pour ce prospectus qui va leur rendre un fier service.

Un commissaire souhaite connaître le nombre de cambriolages qui ont eu lieu entre l'intervention lors du Conseil Municipal au mois de décembre et l'établissement de ce papillon, alors qu'il demandait qu'un tel document soit établi et auquel on a clairement répondu que ce n'était pas le travail de la municipalité, et l'établissement de ce prospectus, huit mois plus tard. Il souhaite connaître le nombre de cambriolages qui auraient pu être évités.

Le Conseiller administratif souligne que ce papillon ne porte pas sur les cambriolages, mais sur les vols à l'astuce et l'escroquerie. Il donnera néanmoins lors d'une prochaine séance les chiffres concernant les cambriolages. Malheureusement, tout le monde sait que les cambriolages sont en augmentation. Les gens savent ce qu'ils doivent faire : fermer leurs portes, leurs fenêtres, mettre des barres, etc. il ne voit pas ce que la Commune peut faire de plus.

Un commissaire fait circuler quelques photos prises près de chez lui. Il souhaite parler des pénétrantes de secours ou de service concernant les immeubles, parcs, écoles qui sont fermées par une chaîne ou une barrière. Ces pénétrantes ont diverses fonctions, mais l'une d'entre elles est primordiale, c'est de faciliter l'intervention des secours (ambulances, service du feu, police). Très souvent, ces pénétrantes sont l'objet d'infractions ou d'un manque de connaissance des automobilistes (voitures mal garées). Il y a aussi des poteaux sortis de leur socle et mis par terre, ni vu ni connu. De ce fait, il souhaite demander au Conseil administratif de prendre contact avec la sécurité civile pour que celle-ci fasse la tournée de ces chaînes avec un agent municipal ou un responsable du Service du feu. Il rappelle que ses issues sont primordiales pour la sécurité. Il souhaite enfin que la commission ait un compte-rendu sur une année de contrôle.

Un commissaire a téléphoné plusieurs fois au central des APM pour leur signaler une voiture garée pendant une semaine à côté d'un stop, d'une bande continue et qui empêchait les personnes à mobilité réduite de rentrer dans un bâtiment, au 21, chemin des Fraisiers. Un APM est venu verbaliser la voiture, mais pas assez à son goût.

Le Président a un souci avec les cases jaunes des pompiers à la Maison de la sécurité. Elles sont tracées en jaune alors que l'arrêté et le plan qui l'accompagne les indiquent en bleu.

Le Conseiller administratif signale qu'ils sont en litige. A l'origine, ces cases ont été tracées en jaune pour les pompiers qui interviennent. Il s'agit d'un chemin communal et la Commune n'a en principe pas le droit de privatiser les places sur ce genre de chemin. La situation est délicate parce qu'il n'y a pas beaucoup de places de parking aux abords de la Maison de la sécurité. La Commune essaie de trouver une solution avec la DGM.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**17) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**
Séance du 12 septembre 2011 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Mme PENTZKE est élue Présidente et M. FONTAINE est élu Vice-président.

b) Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2012
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : chaque année, à la fin de l'été, il est demandé au Conseil municipal de se déterminer sur la nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année suivante.

Le Conseiller administratif en charge de cette commission propose une répartition des présidences et vice-présidences selon le nombre de suffrages obtenus par les différents groupes politiques lors des élections au Conseil municipal.

- Le MCG avec 57'749 voix aura 3 présidences et 3 vice-présidences
- Le parti socialiste avec 48'919 voix aura 3 présidences et 3 vice-présidences
- Les Verts avec 40'014 voix auront 2 présidences et 2 vice-présidences
- Le PDC avec 39'155 voix aura 2 présidences et 2 vice-présidences
- Le PLR avec 23'985 voix aura 1 présidence et 1 vice-présidence
- L'UDC avec 18'309 voix aura 1 présidence et 1 vice-présidence

Il y aura six opérations électorales durant l'année 2012. La commune compte deux bureaux de vote. Il est donc nécessaire d'avoir pour chaque bureau, une présidence et une vice-présidence pour assurer les opérations électorales.

Le délai pour faire parvenir les noms des président-e-s et vice-président-e-s à Mme CRISAFULLI est fixé au 3 octobre 2011.

La commission valide, à l'unanimité, la proposition de répartition par groupe et par opération électorale.

c) Présentation de l'administration générale
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le cahier des charges de la Secrétaire générale prévoit les missions suivantes :

- Informer et soutenir le Conseil administratif dans la gestion des ses dossiers : cela permet au Conseil administratif d'être informé de ce qui se passe et de ne pas le surcharger avec des dossiers dont la gestion appartient à l'administration.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

- Faire exécuter toutes les décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal : lors de leurs séances hebdomadaires, les Conseillers administratifs prennent un certain nombre de décisions que l'administration doit pouvoir mettre en application. Il convient d'établir un procès-verbal, la correspondance qui lui est liée, d'informer les services pour leur faire part des démarches à entreprendre.
- Représenter l'administration auprès du Conseil administratif, du Conseil municipal et de la population : il s'agit-là d'une tâche représentative que notre Secrétaire générale assume bien volontiers.
- Assurer la coordination entre les services de l'administration et veiller à l'application des lois, règlements, procédures : il est souvent très important de négocier pour faire accepter certaines décisions. Notre Secrétaire générale entretient des contacts réguliers avec l'ensemble des cadres de la commune.
- Assurer la gestion du personnel communal au niveau des ressources humaines, avec la collaboration des chefs de service : une autre collaboratrice et Mme DE GARRINI s'occupent ensemble de tous les dossiers relatifs au personnel (gestion des offres d'emploi, préparation des annonces pour le recrutement des nouveaux collaborateurs, établissement des contrats, etc...). Mme DE GARRINI suit le dossier tout au long de la procédure d'engagement.

Elle s'occupe aussi de la gestion des formations continues pour les collaborateurs de la Ville de Lancy.

- Diriger le personnel du secrétariat assurant la répartition des tâches : il est attribué à chaque collaborateur un travail qu'il suit tout au long de sa réalisation. Il voit donc l'aboutissement de celui-ci. Pour assurer une certaine polyvalence, il existe un système qui oblige au minimum deux personnes à connaître le même travail.

Les activités des divers services de l'administration augmentent d'année en année. Cela est essentiellement dû à un accroissement de la population lancéenne.

Malheureusement, la Ville de Lancy est confrontée à un problème d'insuffisance de locaux pour son administration.

Dans cet objectif, lors de la précédente législature, un projet pour la réalisation d'un bâtiment supplémentaire a vu le jour. Si le Conseil municipal accepte celui-ci, le bâtiment sera érigé entre la mairie et le bâtiment Rapin.

Ce projet permettra non seulement un accueil plus confortable pour la population, mais laissera la possibilité d'engager des apprentis.

d) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : un commissaire se demande si la commission pourrait se pencher sur l'éventualité d'informatiser tous les documents que les Conseillers municipaux reçoivent par la poste.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011**18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. GOLAY : vous vous rappelez certainement que le groupe MCG avait soutenu la zone bleue macarons. En revanche, nous sommes pour l'engagement d'AM et j'en arrive à ma question.

Vous savez tous aussi qu'un de nos Conseillers administratifs a signé une convention qui n'est pas conforme au droit puisqu'aucun débat démocratique n'a eu lieu dans cette salle par rapport à l'engagement de la Fondation des parkings pour le contrôle du stationnement. Il est évident que le droit n'a pas été respecté et de là nous estimons que la chose ne peut pas se faire telle qu'elle a été présentée tout à l'heure par M. LANCE, c'est-à-dire l'engagement déjà depuis lundi des membres de la Fondation des parkings pour le contrôle du stationnement. Le Conseil administratif n'a pas le pouvoir d'engager financièrement la Commune sans vote dans le budget ou par un vote de crédit qui aurait dû avoir lieu avant la signature de cette convention.

Du fait que cette convention n'est pas conforme, nous demandons son annulation et que le débat démocratique reprenne au sein des commissions avec un vote. Il n'y a eu à ce jour qu'une seule information lors de la dernière Commission de la sécurité mais sans aucun vote. Et même le vote d'une commission parlementaire ne suffirait pas pour engager la Commune. Cela doit passer au sein de la séance plénière.

Nous contestons totalement ce mode de faire, d'être mis devant le fait accompli et si cette convention n'est pas annulée le plus rapidement possible, nous interviendrons auprès du service de surveillance des communes, voire si c'est nécessaire - et le groupe MCG ne le souhaite pas - de faire appel aux tribunaux puisque cette convention n'avait pas lieu d'être signée sans le consentement du Conseil municipal.

Je demande au Conseil administratif d'annuler au plus vite cette convention qui n'est pas légale.

M. MATHIEU : c'est en tant que Président de la Commission des finances que je m'exprime. Vous allez recevoir en fin de séance un exemplaire du budget pour chaque membre de la Commission des finances. Nous avons déjà regardé très attentivement les subventions, le budget d'investissements et les répartitions du personnel de l'administration communale. Le magistrat et moi-même souhaitons fortement pouvoir rediscuter de tout ceci lorsque vous aurez pris connaissance des documents à notre séance du 10 octobre 2011. Je souhaite que les groupes se penchent sur le budget pour donner un maximum d'informations et de remarques sur le budget lors de notre séance du 10 octobre 2011. Bien évidemment, si vous n'avez pas le temps de faire certaines remarques, on pourra le reprendre dans une séance ultérieure. Mais je souhaite que le maximum du travail soit fait lors de notre séance du 10 octobre.

Mme FLOREY BARDET : toujours à ce sujet, j'ai trouvé particulièrement scandaleux de lire dans le Lancéen de ce jour une annonce disant que la Fondation des parkings va reprendre le contrôle du stationnement, alors que le montant de Fr. 500'000.-- que représente la facture de cette opération pour le Grand-Lancy n'a même pas été voté par la Commission des finances, ainsi que par les Conseillers municipaux.

M. ANNEN : une question toute simple au Conseil administratif in corpore. A la découverte de la présentation du budget et dans les généralités, une question m'est venue : qu'a prévu le Conseil administratif comme moyens d'anticipation, puisqu'a priori on va vers l'austérité. Je sais qu'il a envoyé un Conseiller administratif en Grèce pour voir ce que l'austérité veut dire...

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Je ne sais pas si des moyens vont être prévus, mais il est clair que pour l'instant on espère juste que la taxe professionnelle ne soit pas supprimée quand on sera arrivé au terme des 5 ans et qu'on va voir d'un coup une diminution de recettes de plus de 8 millions. Je me pose la question de savoir quelles solutions nous allons trouver et s'il y a un moyen d'anticipation de toute cette problématique.

Pour moi les mesures d'austérité, ce n'est pas de voir une augmentation des charges de la commune, pour quelque raison que ce soit, de plus de 11%. La question est simple : y a-t-il un moyen d'anticipation quant aux mesures d'austérité ou mesures de prévention qui peuvent être prises par rapport à tout ce qu'on a entendu dernièrement.

M. PERRENOUD : concernant le budget, on voit que 2,65 millions sont dépensés pour le social.

Je reviendrai sur un article qui a été fait par une retraitée de la commune dans la Tribune il y a quelques week-end. Une personne retraitée avait besoin de soins dentaires. Elle a été vers plusieurs banques demander un prêt de Fr. 4'000.--, ce n'est pas Fr. 500'000.-- comme pour la Fondation des parkings, mais Fr. 4'000.--. Les banques lui ont répondu que comme elle ne travaillait pas, elle n'avait pas un revenu suffisant pour obtenir un prêt. Cette personne a téléphoné à la Commune, au service social. Elle s'est fait envoyer bouler par le service social. Cette personne s'est retournée vers ses amis et ce sont ces gens-là, et même le médecin, qui ont fait des prêts et une avance sur les paiements.

Je trouve scandaleux qu'on en arrive à cette situation. On a fait un Eldorado de la Suisse actuellement, des gens ont travaillé toute leur vie, si cette personne avait été un rom ou un illégal tout le monde lui aurait payé ses frais dentaires. Une retraitée, personne ne veut entrer en matière et même le service social de la Commune l'a envoyée balader.

M. REOLON : j'ai deux ou trois petites choses. Je ne comprends pas l'installation d'un parcomètre pour trois cases juste devant l'Auberge de Lancy. Un parcomètre pour trois cases, c'est bien, dans deux ou trois ans il sera peut-être amorti...

J'en reviens au problème de l'école du Petit-Lancy, j'ai des photos ici. Nous avons des barrières qui sont constamment ouvertes, des véhicules qui stationnent devant la salle communale. Nous avons des motos qui traversent la cour d'école. Je vous rappelle que cette cour d'école, comme toute cour d'école, est une zone piétonne et que les piétons sont rois. Il y a même une jurisprudence fédérale qui interdit de stationner les véhicules, dans les cours et dans les zones piétonnes.

Dans la Vieille-Ville, un avocat a voulu faire le malin, il a été jusqu'au Tribunal fédéral, il s'est fait ramasser, il a quand même dû payer son amende pour son scooter qu'il devait pousser.

Je vous rappelle qu'à 25 mètres de distance - je les ai comptés - il y a un parking qui nous a coûté plusieurs millions et qui est sous-occupé. On pourrait dire à ces gens d'aller se parquer là-bas. Cela devient un parking gratuit.

Il en est de même pour le parking de la Mairie. Il est limité à trois heures. Je ne comprends pas car on a des zones bleues qui sont toutes limitées à 1 heure et là on a un parking limité à 3 heures. C'est bien, le type il arrive à 9h00, il repart à midi, il revient l'après-midi, il reste ces 3 heures et il se barre. Si on veut faire de la mobilité douce, il faut commencer par donner l'exemple. Au lieu de mettre un parcomètre pour trois places, on peut le mettre là, il va nous servir. J'ai demandé aux jardiniers d'arrêter d'arroser ces parcomètres, parce que c'est fleuri partout.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

Devant la Coop, il y a 4 parcomètres. Un commerçant m'a dit qu'il se garait souvent là mais qu'il n'avait pas de ticket. Il m'a demandé comment il pouvait faire pour se faire rembourser son parking parce que son patron ne le rembourse pas s'il ne peut pas lui fournir un reçu. Je n'ai pas été capable de lui répondre. Je lui ai dit de s'adresser à la Mairie. Il me connaît, il sait que je suis Conseiller municipal.

La troisième et dernière chose dont je vous demande de prendre note, ce sont les places de parkings qui se trouvent au 22, 24 et 26, chemin des Palettes. Il y a des places de parking marquées « réservé, propriété privée ». Les gens qui ont des macarons, comme ce sont des places bleues, se garent sur ces places et se ramassent des dénonciations par une société privée. J'ai reçu un courrier d'une personne demandant si c'est normal. Et la réponse de cette société privée dont je tairai le nom, dit que la bordure du trottoir délimite la propriété privée.

Je rappelle la loi genevoise du 26 juillet 1961 sur la propriété privée, qui dit qu'une propriété privée doit être dûment signalée avec une plaquette, faute de quoi elle est accessible au tout public et devient une propriété non privée. Je demande que l'on fasse le nécessaire auprès de ces régies pour que l'on fasse cesser ces arnaques, parce que j'appelle cela des arnaques, des gens qui ont payé des macarons et qui vont quand même payer leur dénonciation sur une zone qui n'est pas délimitée convenablement.

Si cela m'arrive à moi, je sais comment me défendre, mais il y a beaucoup de personnes qui écrivent ou téléphonent et à qui on répond qu'elles n'ont qu'à payer, comme cela m'est arrivé une fois dans le canton de Vaud où l'on m'a dit que comme il n'y avait pas de bureau de réclamation, je n'avais qu'à payer. C'est ce que m'a répondu la police municipale du village, cela m'a fait rire mais j'ai payé l'amende et je n'ai pas discuté.

Là, on pourrait demander que des dispositions soient prises pour mettre un panneau, une plaquette « propriété privée », conformément à la loi. Ces panneaux doivent être placés par des sociétés agréées.

M. TOMASELLI : j'ai lu dans le Lancéen l'article sur la gestion des tags : « Lancy, façades nettes ». Sur le sujet, je n'ai rien à dire, superbe idée et prise de position. Mais le coupon-réponse s'adresse plutôt aux régies et aux propriétaires. Voici ma question : A-t-on envoyé l'offre aux régies, car j'ai téléphoné à la mienne, elle n'avait rien du tout. Ce serait bien que toutes les régies paient cette offre.

Deuxième question : est-il envisageable de demander que pour toute nouvelle construction ou rénovation visible depuis le domaine public - je reprends les termes du Lancéen - rendre obligatoire sur notre commune l'imprégnation de produits anti-graffitis. Les modalités devraient être définies.

M. PERRENOUD : tout d'abord, je vous remercie pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal qui aura lieu la semaine prochaine et surtout d'avoir utilisé le chemin de fer. Mais je vous rappelle quand même que 40% de l'énergie provient du nucléaire. J'espère que vous aurez le courage à partir de Martigny de ne plus utiliser le chemin de fer parce qu'à partir de 40% on utilise l'énergie nucléaire.

M. PROGIN : je vous propose de venir trinquer à la fin de la séance, non pas à la nouvelle entente entre les frères ennemis ou à la nouvelle vocation des AM, mais bien à la naissance de Martin.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

M. GOLAY : nous avons eu quelques informations sur la problématique des mendiants. Notre groupe aimerait connaître de façon officielle - et c'est pour cela qu'on le demande puisqu'on ne peut pas faire état de ce qui se dit dans les procès-verbaux de commissions sous peine de poursuites pour violation du secret de fonction - le nombre de dénonciations, je parle de contraventions, qui ont été délivrées par les APM de la Commune depuis le début de l'année jusqu'à ce jour.

Je parle bien de contraventions, puisqu'il est dit qu'ils interviennent, mais la prévention à un moment donné ça suffit. On ne les voit plus devant la Migros des Palettes, car le gérant a réussi à les déplacer, il est même arrivé à virer les groupes parlementaires qui font de la propagande politique. Il ne veut plus nous voir, je vous le dis comme cela. Il fait preuve d'autorité, il a réussi à chasser les mendiants de devant son commerce, mais il y en a toujours dans le passage du Petit-Lancy. La gendarmerie décerne des contraventions. On aimerait savoir ce qui est fait au niveau de la répression de la part des APM de la commune, le nombre de contraventions depuis le début de l'année.

M. KAUFFMANN : j'ai une question concernant les scooters au Petit-Lancy, car il n'y a pas de places de parking, est-ce qu'il y a une possibilité de créer des places ?

M. RENEVEY : concernant la question de M. REOLON pour l'école du Petit-Lancy, comme vous le savez, les barrières habituelles sont malheureusement très souvent ouvertes parce qu'on a un nombre incalculable de personnes qui ont des clés. C'est vrai que c'est assez malheureux. Entre le personnel qui peut aussi quelquefois oublier de fermer la barrière et les gens qui ont la clé, on se rend compte que ces barrières sont très souvent ouvertes. On essaie de manière générale de poser des bornes amovibles qui sont à l'heure actuelle un moyen formidable puisque c'est le seul qu'on ait de vraiment interdire l'accès dans un parc, un préau ou autre. Effectivement, cette situation particulière de l'école du Petit-Lancy nous est connue et nous avons demandé aux différents services de nous faire un projet. Je peux vous dire que ces prochaines semaines ou prochains mois des bornes amovibles seront installées à cet endroit pour répondre à cette problématique dont nous avons connaissance.

Pour la question de M. TOMASELLI, concernant les tags, nous avons écrit dans un premier temps, pour lancer l'événement, à tous les grands propriétaires et, sauf erreur, à toutes les régies. Il faudra que vous me disiez de quelle régie il s'agit et je vérifierai si cela a été fait. Sinon, on le fera avec plaisir.

Concernant la question de M. KAUFFMANN sur la problématique des deux-roues, c'est vrai qu'il y a un nombre insuffisant de places de parc, et pas seulement au Petit-Lancy. On essaie aussi régulièrement d'augmenter le nombre de parkings deux-roues. On a pu le faire de façon relativement importante avec la zone macarons au Grand-Lancy, de profiter de cette réflexion pour avoir quelques places. Pour le Petit-Lancy, on essaie aussi de le faire au coup par coup en fonction des possibilités, mais vous avez raison le nombre reste insuffisant.

M. LANCE : j'ai pris bonne note des menaces de M. GOLAY. Je crois que cela a été reporté aujourd'hui concernant l'objectif de mandater la Fondation des parkings, et effectivement je l'avais annoncé le 23 juin à votre Conseil municipal. Nous en avons largement discuté lors de la Commission de la sécurité du 29 août 2011 et M. GOLAY a apporté ce sujet également lors de la Commission des finances du 19 septembre.

J'aimerais rappeler brièvement que nous avons initié cette zone macarons en 2006. Il a fallu un certain nombre d'années pour mettre en place cette zone macarons sur le Grand-Lancy. Enfin, au printemps de cette année, nous avons pu ouvrir cette zone macarons avec une information des APM et un début de contrôle par les APM de juin à septembre 2011. Immédiatement, nous nous sommes aperçus que le contrôle de cette zone demandait

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

beaucoup de travail de la part de nos agents municipaux et comme cela a été dit à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal ce soir, malheureusement l'effectif des APM à ce jour n'est pas suffisant puisque nous avons 9 agents pour 29'000 habitants.

C'est très logiquement que le Conseil administratif a sollicité la Fondation des parkings pour savoir dans quelle mesure cet organisme pouvait nous mettre à disposition des agents. Cela a pris un certain temps, parce que la Fondation des parkings n'avait pas les agents à disposition pour la commune de Lancy qui, je le rappelle, est la première commune à avoir une zone macarons en dehors de la Ville de Genève. Nous avons écrit à la Fondation des parkings au mois d'avril. Ensuite, la Fondation des parkings nous a demandé de confirmer notre intérêt puisqu'elle devait elle-même engager des agents et les former. Nous avons donc confirmé notre intérêt au mois de juin et j'ai immédiatement informé le Conseil municipal de notre volonté.

Effectivement, il faut une convention entre la Fondation des parkings et les communes qui, dans ce cas, la Commune de Lancy, doit être signée par deux Conseillers d'Etat. A ce jour, cette convention est en cours de signature auprès de ces deux magistrats. C'est une solution, comme je l'ai dit en Commission de la sécurité, qui est peut-être provisoire, parce que nous avons le désir de mettre en place une deuxième zone macarons au Petit-Lancy. Dire aussi que Carouge et Plan-les-Ouates ont aussi à l'étude une zone macarons. Cela veut dire qu'à ce moment-là nous pourrions peut-être nous arranger entre ces communes et Lancy pour, si c'est possible, engager des AM pour ce contrôle ou lorsque nous aurons l'effectif suffisant au niveau des APM de faire contrôler ces zones par ces derniers.

Cette décision du Conseil administratif est une décision d'urgence, et surtout dans l'objectif de libérer les APM de ce travail. Nous pourrions prendre une autre solution, c'est-à-dire ne plus contrôler cette zone macarons. Je vous rappelle que vous avez quand même accepté un crédit de Fr. 435'000.-- pour la mise en place de cette zone macarons. Ne plus contrôler cette zone macarons jusqu'au jour où nous aurions éventuellement engagé une dizaine d'APM supplémentaires ou des AM n'est simplement pas imaginable pour le Conseil administratif.

Le Conseil administratif a pris cette décision. Effectivement, la période du mois d'octobre au mois de décembre n'était pas prévue au budget, mais je l'ai annoncé lors de mon intervention du mois de juin. Mais l'autre période 2012 est bien prévue au budget 2012 en rappelant que l'encaissement des amendes revient entièrement à la Commune. Ce qui veut dire que, de manière générale, ces frais sont couverts par le revenu des impôts.

Comme l'a dit M. MATHIEU, ce sujet sera repris lors de l'examen du budget 2012. Je vous propose de faire venir M. GOUMAZ, directeur de la Fondation des parkings, qui pourra expliquer ce que représente cet engagement. A ce moment-là, le Conseil municipal décidera de continuer ou non dans cette voie ou de ne plus contrôler la zone macarons. C'est vrai que la zone macarons demande un contrôle régulier et systématique. Si nous laissons aller le contrôle, le rôle de la zone macarons n'est plus atteint et ne sert strictement à rien.

Nous allons reprendre ce sujet à la Commission des finances. Si M. GOLAY veut aller plus loin, il le peut. C'est quand même une des prérogatives du Conseil administratif de prendre de telles décisions. Je rappelle que la question a été posée par un conseiller municipal lors de la conférence donnée à votre intention mardi 27 septembre concernant les droits et devoirs des Conseillers municipaux. C'est très volontiers que l'on reprend ce débat et si le Conseil municipal veut se déterminer négativement au niveau de cette décision, il en a la liberté.

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

A part cela, toutes les questions de M. REOLON concernant les problèmes de stationnement dans le périmètre de la zone macarons, c'est volontiers qu'on peut les reprendre en Commission de la sécurité puisque cela fait partie du concept de la mise en place de la zone macarons qui a pris pratiquement 6 ans pour arriver à terme.

La séance est levée à 22h35

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 29 septembre 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.